



**TECHNOLOGIES D-BOX INC.
(la « Société »)**

NOTICE ANNUELLE

Pour l'exercice financier clos le 31 mars 2021

Le 7 juin 2021

TABLE DES MATIÈRES

GÉNÉRALITÉS	2	Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions	24
MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE.....	2	Conflits d'intérêts	25
STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ	3	RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU COMITÉ D'AUDIT	25
Nom, adresse et constitution.....	3	Charte du comité d'audit	25
Liens intersociétés	3	Composition du comité d'audit	25
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	4	Formation et expérience pertinentes	25
Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices	4	Politiques et procédures d'approbation préalable	26
DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	6	Honoraires de l'auditeur indépendant externe	26
Disposition Générale	6	POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI.....	27
Facteurs de risque	13	Poursuites	27
DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS	18	Application de la loi	27
STRUCTURE DU CAPITAL	19	MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	27
Description générale de la structure du capital	19	AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	27
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	19	CONTRATS IMPORTANTS.....	28
Cours et volume des opérations	19	INTÉRÊTS DES EXPERTS.....	28
Placements antérieurs	20	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	28
TITRES ENTIÈRES ET TITRES ASSUJETTIS À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSION	21	ANNEXE A CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT DE TECHNOLOGIES D-BOX INC.	30
ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION	21		
Nom, poste et titres détenus	21		

GÉNÉRALITÉS

La présente notice annuelle est datée du 7 juin 2021. Sauf indication contraire, les renseignements qu'elle renferme sont établis en date du 31 mars 2021 et tous les montants sont libellés en dollars canadiens.

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Certains renseignements figurant dans cette notice annuelle pourraient constituer des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs peuvent notamment inclure des énoncés au sujet de la Société, de ses projets, ses activités, ses objectifs, ses opérations, sa stratégie, ses perspectives commerciales, ses résultats financiers et de sa situation financière ou des hypothèses sous-jacentes à ceux-ci. Dans la présente notice annuelle, les expressions telles que « pouvoir », « probable », « croire », « prévoir », « s'attendre », « avoir l'intention », « planifier », « estimer » et des expressions similaires, leur mode conditionnel ou futur, et leur forme négative, servent à désigner des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs ne sauraient être interprétés comme une garantie d'un rendement ou de résultats futurs et n'indiquent pas nécessairement avec précision si ce rendement futur se matérialisera ni comment ou à quel moment il pourra se matérialiser. Du fait même de leur nature, les énoncés prospectifs sont assujettis à de nombreux risques et incertitudes et sont fondés sur plusieurs hypothèses qui donnent lieu à la possibilité que les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes de la Société exprimées ou sous-entendues dans ces énoncés prospectifs. Aucune garantie ne peut être donnée que les événements prévus par les énoncés prospectifs se produiront, y compris, mais sans s'y limiter, ses projets, ses activités, ses objectifs, ses opérations, sa stratégie, ses perspectives commerciales, ses résultats financiers et sa situation financière.

Les énoncés prospectifs sont présentés dans cette notice annuelle en vue de donner des renseignements sur les attentes et les plans actuels de la direction et de permettre aux investisseurs et à d'autres parties de mieux comprendre le contexte dans lequel la Société exerce ses activités. Toutefois, les lecteurs sont mis en garde du fait que ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Ces énoncés prospectifs sont fondés sur les renseignements alors disponibles et/ou sur les croyances de bonne foi de la direction à l'égard d'événements futurs. Ils sont assujettis à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs imprévisibles connus et inconnus, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de D-BOX.

Les risques, incertitudes et hypothèses susceptibles de faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des attentes de la Société exprimées ou sous-entendues dans les énoncés prospectifs comprennent notamment, mais sans s'y limiter : besoins futurs en capitaux; endettement; la pandémie de COVID-19 et les crises sanitaires mondiales semblables; conditions politiques, sociales et économiques; alliances stratégiques; accès au contenu; performance du contenu; réseau de distribution; dépendance à l'égard des fournisseurs; coûts de fabrication; concentration des clients; concurrence; standardisation de la technologie; taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain; garantie, rappels et poursuites; propriété intellectuelle; gestion et sécurité de l'information; risque de crédit; risque d'atteinte à la réputation par l'intermédiaire des réseaux sociaux; et dépendance à l'égard du personnel clé et relations de travail. Ces éléments et d'autres facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des attentes exprimées ou sous-entendues dans les énoncés prospectifs sont décrits à la section intitulée « Facteurs de risque » dans cette notice annuelle. Sauf si les lois canadiennes en valeurs mobilières l'exigent, la Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif contenu dans cette notice annuelle pour tenir compte de renseignements nouveaux, d'événements ou de circonstances subséquents ou pour toute autre raison.

La Société met en garde les lecteurs que les risques énumérés ci-dessus ne sont pas les seuls susceptibles de la toucher. D'autres risques et incertitudes, pour l'instant non connus de la Société ou que celle-ci juge négligeables, pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

NOM, ADRESSE ET CONSTITUTION

D-BOX Audio inc. (« **D-BOX Audio** ») a été constituée le 15 décembre 1992 en vertu de la *Loi sur les compagnies* du Québec, sous la dénomination 2967-8141 Québec inc. Le 16 février 1994, ses statuts ont été modifiés afin de changer sa dénomination sociale à D-BOX Audio inc. Le 1^{er} septembre 2000, toutes les actions émises et en circulation de D-BOX Audio ont été acquises par Altitude Venture Capital Corporation/Corporation de capital de Risque Altitude (« **Altitude** »), une société de capital de démarrage inscrite à la cote de la Bourse de croissance TSX, par une prise de contrôle inversée. En date du 1^{er} avril 2011, la Société a migré de la Bourse de croissance TSX à la Bourse de Toronto.

Altitude a été constituée le 19 juin 1998 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. À la suite de la prise de contrôle inversée de D-BOX Audio, les statuts d'Altitude ont été modifiés le 22 novembre 2000 afin de changer la dénomination sociale pour D-BOX Technologies Inc./Technologies D-BOX inc. D-BOX Audio a été dissoute le 30 août 2001 et ses actifs et son exploitation ont été transférés à sa compagnie mère.

LIENS INTERSOCIÉTÉS

La Société a deux (2) filiales. D-BOX USA Inc. (« **D-BOX USA** »), a été constituée en vertu des lois de l'État du Delaware le 16 mai 2006 et est une filiale à 100% de la Société. D-BOX Entertainment Technology (Shanghai) Co. Ltd. (« **D-BOX Chine** ») a été constituée en Chine le 22 août 2016 à titre de société à capitaux exclusivement étrangers en vertu des lois de la République Populaire de Chine. À moins que le contexte n'exige une interprétation différente, dans la présente notice annuelle, les termes « D-BOX » et la « Société » désignent collectivement Technologies D-BOX Inc., D-BOX USA et D-BOX Chine.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES

En août 2018, Kit Dalaroy ne s'est pas présenté à la réélection au poste d'administrateur de la Société lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 14 août 2018.

En février 2019, Sylvain Lafrance a démissionné du conseil d'administration de la Société et Brigitte Bourque a joint le conseil d'administration.

La Société a conclu une convention de prêt avec la Banque Nationale du Canada (la « **BNC** ») le 31 juillet 2019 selon laquelle une facilité de crédit renouvelable garantie de trois ans d'un montant de 5 millions de dollars a été mise à la disposition de D-BOX. Cette nouvelle facilité de crédit venait à échéance trois ans après le 31 juillet 2019 et portait intérêt à un taux annuel égal au taux d'intérêt variable de la Banque Nationale du Canada applicable aux emprunts commerciaux en dollars canadiens, majoré de 2,25 %, était payable mensuellement. La facilité de crédit était garantie par une hypothèque et des sûretés sur tous les actifs de D-BOX et de sa filiale américaine en propriété exclusive. Le montant de la facilité de crédit diminuait progressivement sur la durée de la facilité à la fin de chaque trimestre, de sorte que le montant de la facilité de crédit à la fin de chaque année devait être le suivant: 4,5 millions de dollars à la fin de la première année, 3,8 millions de dollars à la fin de la deuxième année et 3 millions de dollars à la fin de la troisième année. Un montant de 4 millions de dollars de la facilité de crédit a été utilisé à la clôture, avec des liquidités disponibles, pour rembourser un prêt de 5 millions de dollars (plus les intérêts courus) avec la Caisse de dépôt et placement du Québec dont l'échéance était prévue le 5 février 2020.

En août 2019, Élane Cousineau Phénix ne s'est pas présentée à la réélection au poste d'administrateur de la Société lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 7 août 2019.

En août 2019, Jean-François Lacroix a démissionné à titre de chef des finances de la Société.

En janvier 2020, David Montpetit a été nommé à titre de chef des finances de la Société.

En janvier 2020, la Société a annoncé le départ à la retraite de son président et chef de la direction, Claude Mc Master, avec prise d'effet au 31 mars 2020, et la nomination de Sébastien Mailhot à titre de président et chef de la direction de la Société. Simultanément à cette nomination, monsieur Mailhot est devenu administrateur de la Société et monsieur Mc Master a quitté son poste d'administrateur de la Société. Sébastien Mailhot s'est joint à D-BOX en 2015 à titre de vice-président principal, alliances stratégiques et développement corporatif. Il a ensuite été nommé vice-président principal, développement corporatif et opérations, et chef des opérations en 2016. Lorsque le chef des finances de la Société, Jean-François Lacroix, a quitté la Société en août 2019, monsieur Mailhot a été nommé chef des finances par intérim tout en maintenant ses fonctions de chef des opérations.

En février 2020, Gary M. Collins a démissionné du conseil d'administration de la Société, et Denis Chamberland et Luc Martin se sont joints au conseil d'administration.

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a estimé qu'une nouvelle souche de coronavirus, renommée ultérieurement COVID-19, pouvait être qualifiée de pandémie. La COVID-19 s'est répandue partout dans le monde et a des répercussions sur l'activité économique à l'échelle mondiale. La situation liée à la pandémie continue d'évoluer rapidement et les autorités gouvernementales ont mis en œuvre des mesures d'urgence visant à ralentir la propagation du virus. Bien que les restrictions visant à contrôler la propagation de la COVID-19 aient été appliquées à différents degrés selon les pays et les régions depuis mars 2020, la plupart des lieux de divertissement commercial ont fonctionné à capacité limitée et, dans le cas des salles de cinéma, un nombre important de salles ont été fermées temporairement, et celles qui ont rouvert leurs portes se sont vu imposer des règles en matière de distanciation sociale et des restrictions commerciales des gouvernements. Par conséquent, de nombreuses superproductions ont été reportées à une date ultérieure, ce qui a eu une incidence défavorable sur la demande des produits de la Société ainsi que sur ses activités, ses revenus, sa rentabilité, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et le cours de ses titres.

La Société continue de surveiller activement tous les aspects de son entreprise et de ses activités afin de réduire au minimum les répercussions de la COVID-19 sur ses activités dans la mesure du possible. Toutefois, la pandémie de COVID-19 a perturbé de façon importante sa capacité à être rentable et à générer des flux de trésorerie. Bien que la Société fasse preuve d'un optimisme prudent quant à la reprise progressive des secteurs du cinéma en salle, du parc thématique et des loisirs, la pandémie actuelle de COVID-19 et les événements et circonstances qui en découlent pourraient avoir une incidence négative importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pour trimestres à venir de son exercice financier se terminant le 31 mars 2022 et potentiellement jusqu'à la fin de cet exercice financier, en comparaison avec les résultats financiers pré-COVID-19 des périodes comparables. Reportez-vous à la section de la présente notice annuelle intitulée "Facteurs de risque" pour une discussion sur les risques associés à la pandémie de COVID-19.

En juillet 2020, la Société a conclu une entente définitive avec la BNC concernant l'octroi d'une marge de crédit d'un montant de 4 millions de dollars pour les activités courantes et le fonds de roulement de la Société. Cette marge de crédit est renouvelable annuellement et porte intérêt au taux préférentiel majoré de 3,25 %. La marge de crédit est garantie par une hypothèque de premier rang et des sûretés sur tous les actifs de la Société et de sa filiale américaine et a remplacé la facilité de crédit renouvelable garantie de trois ans avec la BNC. Dans le contexte de la pandémie COVID-19 et de ses effets sur les activités de D-BOX, la Société n'a pas rencontré certains ratios financiers au 31 décembre 2020. La Société a conclu une convention d'amendement avec la BNC datée du 25 janvier 2021 qui prévoit la suspension immédiate de certaines clauses financières restrictives et la modification de certaines clauses financières restrictives du 31 décembre 2020 jusqu'au 31 mars 2021. La Société a conclu une deuxième convention d'amendement avec la BNC le 27 avril 2021 qui prévoit la suspension immédiate de certaines clauses financières restrictives et la modification de certaines clauses financières restrictives jusqu'au 31 mars 2022.

Parallèlement, la Société a aussi conclu une entente définitive avec la Banque de développement du Canada concernant l'octroi d'un crédit de fonds de roulement sous forme d'un prêt commercial d'un montant de 2 millions de dollars. Ce prêt porte intérêt à un taux variable et est remboursable en 24 versements mensuels de 33 000 \$ à compter de juin 2021 jusqu'en mai 2023, plus un dernier versement de 1 200 000 \$ en juin 2023. Le prêt est garanti par une hypothèque de second rang et des sûretés sur tous les actifs de la Société et de sa filiale américaine.

Le 17 septembre 2020, la Société a annoncé la nomination de Denis Chamberland au poste de président du conseil d'administration de la Société en remplacement de Jean-René Halde qui occupait le poste de président du conseil depuis le 15 janvier 2018 et qui ne s'est pas présenté à la réélection au poste d'administrateur de la Société lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 16 septembre 2020.

Le 18 novembre 2020, la Société a annoncé la nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration, Ève Laurier. Elle est vice-présidente, Communications, affaires publiques et marketing chez Bombardier où elle dirige les activités de Bombardier liées à l'engagement de l'entreprise envers les communautés ainsi que celles visant à rejoindre les employés et les clients. De plus, elle est responsable de l'évolution de la marque Bombardier dans le monde entier, à l'interne comme à l'externe. Elle relève directement du président et chef de la direction de Bombardier. Elle possède plus de 20 ans d'expérience et d'expertise auprès des médias et des dirigeants de haut niveau. Avant de se joindre à Bombardier, elle était directrice générale du cabinet de communications d'Edelman Montréal et était également membre de l'équipe de direction d'Edelman Canada. Ève Laurier a travaillé pour Richter, un cabinet-conseil en comptabilité et finance, où elle a occupé le poste de vice-présidente aux relations stratégiques. En 2020, elle a été la Révélation Coup de cœur de l'Association des femmes en finances du Québec, ainsi que finaliste aux Mercuriades pour le Prix Femmes d'exception. Elle détient un EMBA pour cadres de l'Université McGill et de HEC Montréal. Elle siège aux conseils d'administration de la Fondation Marie-Vincent et de l'Orchestre Métropolitain.

Le 12 février 2021, la Société a annoncé avoir conclu une entente avec SIMTAG BV, un innovateur dans la conception et production de simulateurs et d'accessoires de course automobile virtuelle, conformément à laquelle la Société fournira à SIMTAG des composants haptiques à intégrer dans la nouvelle pédale de frein active de SIMTAG intégrant la technologie haptique sous licence de la FIA. La valeur des composants haptiques qui seront vendus par la Société aux termes de cette entente est d'environ 1,17 M\$ (918 000 \$ US) au cours de la prochaine année.

Le 4 mars 2021, la Société a clôturé un placement public commercialisé aux termes duquel elle a émis 44 275 000 unités au prix de 0,13 \$ l'unité pour un produit brut total de 5 755 750 \$, y compris l'exercice intégral de l'option de surallocation permettant d'acquérir 5 775 000 unités supplémentaires au prix d'offre. Le placement a été mené par Corporation Canaccord Genuity, à titre de chef de file et unique teneur de livres, au nom d'un syndicat de preneurs fermes comprenant Echelon Wealth Partners Inc. et iA Gestion privée de patrimoine Inc.

Le 26 avril 2021, la Société a annoncé la nomination de Jean-Pierre Trahan à titre de membre du conseil d'administration de la Société et de son comité d'audit. Monsieur Trahan, CPA, CA, occupe le poste de chef de la direction financière de Stingray depuis 2011. Il dirige une équipe d'experts-comptables et d'analystes chevronnés et est responsable de toutes les activités financières et comptables de l'entreprise. Avant de se joindre à Stingray, M. Trahan a acquis une solide expérience en occupant pendant plus de 30 ans divers postes au sein de Gestion Juste Pour Rire Inc., de Technologies 20-20 Inc., d'Hydro Agri Canada, une division de Norsk Hydro ASA, et de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. Simultanément à cette annonce, la Société a annoncé la démission de Robert Copple à titre de membre du conseil d'administration de la Société et de son comité d'audit.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

DISPOSITION GÉNÉRALE

Le siège social de la Société est situé au 2172, rue de la Province, Longueuil (Québec), J4G 1R7. Au 31 mars 2021, D-BOX comptait 91 employés comparativement à 126 au 31 mars 2020.

Pionnière dans son domaine d'activités, la Société développe et perfectionne des systèmes haptiques sophistiqués depuis deux décennies. Forte de ses aptitudes et innovations technologiques considérables, D-BOX estime s'imposer en tant qu'une des références mondiales dans la création et la conception de systèmes haptiques immersifs pour divers marchés.

D-BOX conçoit, fabrique et commercialise des systèmes haptiques à la fine pointe de la technologie destinée à chacun des marchés suivants : (A) le marché du divertissement à domicile et (B) le marché commercial (qui comprend (i) le segment du divertissement commercial, qui regroupe des projets liés aux centres de divertissements, aux parcs d'attractions, aux arcades, aux musées, aux planétariums, et aux salles de cinéma, ainsi que (ii) le segment de la simulation et formation).

Avec cette technologie unique et brevetée, D-BOX génère des effets haptiques programmés spécifiquement pour chaque contenu visuel qui sont dirigés vers un système haptique intégré dans une plateforme, un siège ou tout autre produit. Ces effets haptiques programmés par ordinateur (le « **Code Haptique D-BOX** » ou « **D-BOX HaptiCode** », et également désignés auparavant par « **D-BOX Motion Code** ») sont codés par une équipe de designers professionnels du domaine de l'haptique œuvrant au siège social de la Société à Montréal et aux bureaux de Burbank (Californie) et Beijing (Chine). Le Code Haptique D-BOX est précisément synchronisé avec le contenu linéaire (comme les films, les séries télévisées et la musique enregistrée), ou il est intégré à un jeu, une application ou un logiciel lorsque le contenu est interactif.

Selon l'étude de marché « *Haptics – Global Market Trajectory & Analytics, July 2020* » menée par Research and Markets, il est prévu que le marché mondial de l'haptique représente environ 41 G\$ US d'ici 2027, avec un taux de croissance annuel composé global de 18 % entre 2020 et 2027.

Marché du divertissement à domicile

L'expérience haptique à domicile, au sens large, se développe rapidement et les principaux acteurs technologiques commencent à se pencher sur ce marché pour différencier leur propre offre de produits. D-BOX est bien établie pour soutenir ces nouveaux joueurs. La stratégie de D-BOX est de conclure des partenariats d'affaires avec des entreprises chefs de file dans le marché du divertissement à domicile afin d'intégrer l'expérience haptique D-BOX à leurs produits existants et de commercialiser de nouveaux produits et de nouvelles applications pour être utilisés par les consommateurs. Une fois que l'expérience haptique est intégrée, D-BOX a l'intention de continuer à développer l'expérience haptique avec ces partenaires afin de développer de nouveaux produits et de nouvelles applications qui intégreront la technologie D-BOX HaptiCode.

La Société a développé ou est en train de développer des relations commerciales avec des partenaires de divertissement à domicile qui opèrent dans les sous-marchés suivants :

- les périphériques de jeux vidéo tels que :
 - les chaises de jeux vidéo;
 - les diverses manettes de jeux vidéo;
 - les plateformes de simulation de course;
- les systèmes de réalité virtuelle (« VR »);
- les meubles, incluant les sièges inclinables et les causeuses.

Dans le marché du divertissement à domicile, les actuateurs et les processeurs D-BOX ainsi que le Code Haptique D-BOX peuvent être utilisés dans une grande variété d'applications qui se prêtent bien à une expérience haptique. La Société produit des effets haptiques pour les films, les séries télévisées et les jeux vidéo depuis au moins quinze ans. Avec le développement de nouveaux produits et une demande croissante d'expériences de divertissement immersives à domicile, la Société a élargi ses horizons et a commencé à produire des effets haptiques pour la musique et le contenu VR. Elle s'efforce constamment d'aborder de nouveaux marchés de divertissement à domicile, tels que le bien-être et la relaxation.

Selon les plus récentes études de marché, le marché du divertissement à domicile était évalué à environ 29,1 G\$ US en 2019¹², en combinant : (i) la taille du marché de la simulation de course, qui représentait environ 2,2 G\$ US¹ en 2019; (ii) la taille du marché des sièges inclinables pour le divertissement à domicile, qui représentait environ 25,1 G\$ US² en 2019; et (iii) la taille du marché des simulateurs de jeux vidéo, qui représentait environ 1,8 G\$ US¹ en 2019. La direction estime que le prix de détail suggéré par le fabricant (PDSF) des unités vendues dans ces marchés se situe entre : (i) 3 000 \$ US et 25 000 \$ US dans le marché de la simulation de course; (ii) 1 500 \$ US et 10 000 \$ US dans le marché des sièges inclinables pour le divertissement à domicile; et (iii) 750 \$ US et 3 000 \$ US dans le marché des sièges pour jeux vidéo. Le modèle d'affaires de la Société pour s'adresser au marché du divertissement à domicile sera fondé sur la vente de systèmes haptiques, l'octroi de licence en lien avec la conception du matériel et les revenus récurrents provenant des abonnements au contenu.

En novembre 2020, la Société a conclu une convention avec Jaymar, l'un des principaux fabricants de meubles rembourrés en Amérique du Nord, relativement au lancement de DBOX LIFESTYLE par Jaymar Experience, un siège inclinable intégrant la technologie haptique D-BOX et conçu pour offrir aux amateurs de séries télévisées, de films, de musique et de jeux vidéo toute une gamme d'expériences haptiques. Le siège est actuellement en vente aux États-Unis sur les sites Web de Jaymar, de Wayfair et d'Amazon, et il sera offert au Canada en 2021.

En décembre 2020, la Société a conclu un protocole d'entente avec Cooler Master, un fabricant de périphériques informatiques et de jeux qui est basé en Asie, aux termes duquel D-BOX et Cooler Master ont convenu de collaborer pour la conception, la production et la commercialisation d'une chaise de jeu vidéo innovante, intégrant la technologie haptique D-BOX. Selon D-BOX, cette chaise immersive, destinée aux joueurs de tous genres et de tous niveaux, améliorera considérablement l'expérience du jeu vidéo et devrait être disponible au cours de la seconde moitié de l'année civile en cours via la plateforme de vente au détail mondial Cooler Master.

Marché commercial

Le marché commercial inclut (i) le segment du divertissement commercial (qui regroupe des projets liés aux centres de divertissements, aux parcs d'attractions, aux arcades, aux musées, aux planétariums et aux cinémas); et (ii) le segment de la simulation et formation. Ces dernières années, la croissance des centres de divertissement, un sous-marché du marché des parcs d'attractions, a contribué à alimenter la croissance du marché du divertissement commercial. D-BOX propose

¹ Grand View Research, Global Gaming Simulator Market, rapport daté du 16 novembre 2020. Selon cette étude de marché, le segment de la simulation de course a dominé le marché mondial des simulateurs de jeux en prenant une part de plus de 55 % en 2019 dans ce marché mondial évalué à 4,04 G\$ US en 2019 (soit 2,2 G\$ US), laissant 1,8 G\$ US au marché des simulateurs de jeux vidéo.

² Rapport annuel de Man Wah Holdings Limited pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

ses produits et services au marché commercial par l'intermédiaire de partenaires, notamment des équipementiers d'origine (« OEM »), des intégrateurs et des revendeurs à valeur ajoutée.

Divertissement commercial	Simulation et formation
<p>Sous-marchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Centres de divertissements ▪ Parcs d'attractions ▪ Arcades ▪ Musées ▪ Planétariums ▪ Cinémas en salle ▪ Réalité virtuelle 	<p>Sous-marchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Automobile et simulation de course ▪ Défense ▪ Simulateurs de vol ▪ Équipements lourds ▪ Bien-être ▪ Réalité virtuelle

Selon l'étude de marché de Greenlight Insight, « *2019 Location-Based Virtual Reality Industry Report* », datée du 5 août 2019, il est prévu que le marché représenté par le segment du divertissement commercial atteigne environ 11,8 G\$ US d'ici 2023, et, selon l'étude de marché de Global Market Insights, Inc., « *Operator Training Simulator Market* », datée du 28 mars 2019, il est prévu que le marché représenté par le segment de la simulation et formation atteigne environ 20 G\$ US d'ici 2025.

Les stratégies de la Société visant à augmenter les ventes sur le segment du divertissement commercial et celui de la simulation et formation sont les suivantes : (i) augmenter le nombre de partenariats, y compris les équipementiers d'origine, les intégrateurs et les revendeurs à valeur ajoutée; (ii) augmenter les revenus par partenaire; (iii) trouver de nouvelles applications pour sa technologie haptique; et (iv) développer de nouveaux produits.

Divertissement commercial

D-BOX propose ses produits et services au marché du cinéma en salle directement et par l'intermédiaire de distributeurs.

La Société a établi des relations privilégiées et a développé une forte crédibilité auprès des principaux studios aux États-Unis, en Inde, en Chine et ailleurs dans le monde afin d'offrir aux salles de cinéma le Code Haptique D-BOX pour un plus grand éventail de contenu. D-BOX est d'avis que les films à succès combinés à une expérience haptique ont un effet direct sur le nombre de billets D-BOX vendus et les revenus de box-office par salle équipée de systèmes D-BOX.

De 2009 jusqu'à environ 2016, la Société a principalement offert un siège de cinéma entièrement intégré qui incorporait une base haptique dans un siège de cinéma conventionnel. Ces sièges de cinéma étaient assemblés par D-BOX. Depuis 2016, la Société a concentré ses efforts sur l'adaptation de la base haptique à différentes marques de sièges inclinables afin de répondre à une demande croissante des exploitants de salles de cinéma pour transformer des auditoriums conventionnels en auditoriums équipés de sièges inclinables « VIP ». Les exploitants de salles de cinéma peuvent maintenant commander des fauteuils de leurs fabricants préférés et faire intégrer les systèmes haptiques D-BOX dans ces fauteuils, soit dans les locaux des fabricants, soit dans l'auditorium où l'expérience D-BOX sera offerte.

La configuration des sièges D-BOX dans un auditorium est entièrement modulable : ils peuvent être installés dans quelques rangées sélectionnées d'un auditorium pour créer une section « VIP », ou l'auditorium peut être entièrement équipé de sièges D-BOX. De plus, les exposants peuvent choisir d'équiper plusieurs auditoriums au sein d'un même complexe. Il convient de noter que chaque siège D-BOX a un numéro et est réservé au client qui achète un billet D-BOX.

Au 31 mars 2021, un total de 758 salles de cinémas à travers le monde étaient équipées de systèmes haptiques D-BOX. Selon les données internes de D-BOX, 4,6 millions de billets de cinéma ont été vendus aux cinéphiles qui ont pu vivre l'expérience du système haptique D-BOX dans les salles de cinéma au cours de l'année calendaire 2019, soit avant que la

pandémie de COVID-19 ne frappe le marché du cinéma en salle (environ 947 000 billets D-BOX ont été vendus en 2020). Il y avait 203 600 écrans de cinéma dans le monde en 2020³.

Aujourd'hui, la société est fière d'avoir établi des relations commerciales durables avec plusieurs grandes chaînes de cinémas dans le monde, telles que Cineplex Entertainment (Canada), Cinemark (États-Unis et Amérique latine), Hoyts Cinemas (Australie et Nouvelle-Zélande), Cinesa, une filiale du groupe Odeon Cinemas (Espagne), PVR (Inde), Kinopolis (Allemagne), Golden Screen Cinemas (Malaisie), Golden Harvest (Hong-Kong) et Ambassador Theatres (Taiwan).

En plus de ce qui précède, D-BOX offre une solution de réalité virtuelle tant aux exploitants de salles de cinémas qu'aux centres de divertissement qui cherchent des moyens alternatifs d'attirer la clientèle. Avant la pandémie de COVID-19, la Société a conçu des effets haptiques immersifs pour MajorMega, le concepteur de Hyperdeck, qui a lancé une plateforme de réalité virtuelle intégrant la technologie haptique D-BOX qui a généré plus de 2 500 activations dans le premier mois de son ouverture chez Two Bit Circus, un populaire micro-parc d'attractions basé à Los Angeles. MajorMega a également installé deux structures Hyperdeck à Hershey Park (Pennsylvanie, États-Unis). AmazeVR a installé environ 20 sièges haptiques dans un autocar pour créer un spectacle musical immersif VR unique mettant en vedette des artistes émergents. Bien que ce projet ait été affecté par la pandémie, des acteurs majeurs de l'industrie musicale ont manifesté leur intérêt pour cette expérience. Auparavant, D-BOX a produit des effets haptiques immersifs pour le jeu de réalité virtuelle « Lapins Crétins » de Ubisoft et LAI Games, et pour le court-métrage *Raising a Rukus* par The Virtual Reality Corporation. Ce sous-marché a été sévèrement affecté par la pandémie de COVID-19 et est actuellement paralysé.

Il est aussi pertinent de souligner qu'une étude scientifique récente a été menée par le Tech3Lab de HEC Montréal qui est venu à la conclusion que le système haptique de D-BOX aide à amoindrir le mal des transports généralement associé à la réalité virtuelle, et il renforce la sensation de présence, la mémorisation et le rappel.

En avril 2021, le Centre de Technologies Avancées de l'Université de Sherbrooke (CTA) a dévoilé une nouvelle technologie immersive de motoneige virtuelle qui simule les sensations fortes de la conduite d'une motoneige dans un environnement virtuel. Ce projet a été mené à bien par le CTA avec l'aide de BRP, d'iLLOGIKA et de la Société.

Dans le sous-marché de parc thématique et d'attraction, la Société continue de fournir des systèmes haptiques à des clients tels que Triotech Amusement Inc. (« **Triotech** »), qui a acquis la société française CL Corporation en janvier 2020. Triotech est une société québécoise qui crée et commercialise des attractions offrant des expériences immersives et multisensorielles aux parcs thématiques et aux centres de divertissement.

Les restrictions et les répercussions économiques liées à la pandémie de COVID-19 ont considérablement ralenti ce sous-marché dans le monde au cours de l'exercice financier 2021, mais avant la pandémie, D-BOX a conçu des effets haptiques immersifs pour (i) *Attention Menhir!*, un court film d'action présenté au Parc Astérix en France dans un auditorium de 300 sièges dynamiques et sensoriels fournis par CL Corporation, (ii) « The Flyer – San Francisco », le premier cinéma en 3D au monde installé au Pier 39, en collaboration avec Triotech, (iii) le plus grand cinéma-dôme 4D au monde au parc thématique Shinhwa en Corée du Sud et (iv) au Marineland cinéma 4D d'Antibes en France avec CL Corporation.

La Société croit que le marché du divertissement entraîne une augmentation significative de la notoriété de la marque et constitue une excellente vitrine pour démontrer sa technologie au plus grand nombre de gens possible. Les clients qui font l'expérience des effets haptiques D-BOX dans un centre de divertissement commercial peuvent vouloir acheter un système de divertissement à domicile pour faire l'expérience des effets haptiques D-BOX dans le confort de leur maison.

Simulation et formation

La quasi-totalité des produits de la Société qui sont destinés au segment de la simulation et formation sont vendus comme produits autonomes à des équipementiers d'origine et des intégrateurs qui se chargent d'intégrer les produits de D-BOX dans leurs propres produits qui sont par la suite commercialisés et distribués sous leurs marques respectives. D-BOX continue de concentrer ses efforts au développement de programmes de partenariats avec les équipementiers d'origine.

Avec ses systèmes haptiques capables de reproduire les textures, la vitesse, les vibrations du moteur et le mouvement de la dynamique du véhicule, D-BOX a attiré l'attention de plusieurs partenaires de simulation de course tels que VRX, RS

³ Source : page 38 du "2020 Theme Report" publié en mars 2021 par le *Motion Picture Association* et disponible à l'adresse suivante (en anglais) : <https://www.motionpictures.org/wp-content/uploads/2021/03/MPA-2020-THEME-Report.pdf> .

Simulation, IMS, Vesaro et Excape qui ont tous choisi d'intégrer les systèmes haptiques D-BOX dans leurs simulateurs. En 2019, Porsche, en collaboration avec SiFaT, un fournisseur de simulation de formation basé en Allemagne, a levé le voile sur une expérience de conduite réaliste utilisant les systèmes haptiques de D-BOX, appelée « *Ultimate Performance Simulator* ». De plus, en 2019, D-BOX a lancé une troisième génération de systèmes haptiques spécialement conçus pour le marché de la simulation de course. Plus récemment, D-BOX, True Course Simulations et Morane Technologies, ont combiné leur expertise pour la livraison de 30 dispositifs de formation immersive (ITD) de simulation de vol installés dans l'US Air Force Academy (USAFA). Le 7 octobre 2020, D-BOX a annoncé l'endossement exclusif et la recommandation des produits haptiques D-BOX par la Fédération Internationale de l'Automobile (la « **FIA** »), l'organe directeur du sport automobile et de la mobilité. Le 12 février 2021, la Société a annoncé avoir conclu une entente avec SIMTAG BV, conformément à laquelle, D-BOX fournira à SIMTAG des composants haptiques à intégrer dans la nouvelle pédale de frein active de SIMTAG intégrant la technologie haptique sous licence de la FIA.

Au cours des vingt dernières années, la Société a développé plusieurs partenariats d'affaires avec des équipementiers d'origine et des intégrateurs, tels que Precision Flight Control, CM Labs Simulations, Simformotion, IMS et Ryan Aerospace Australia, qui achètent des systèmes haptiques pour les intégrer dans leurs propres produits, étendant ainsi la portée de D-BOX vers de nombreux sous-marchés tels que la simulation de vol, les équipements lourds/grues, la conduite et la course automobile, et autres. De plus, la Société a développé des systèmes haptiques adaptés aux besoins des autres sous-marchés potentiels, tels que des actionneurs à plus longue course et des systèmes haptiques modulaires comportant des degrés de liberté supplémentaires, qui permettent à D-BOX de cibler un éventail plus élargi de clients.

Produits

Les produits de la Société sont tous conçus au siège social de la Société à Montréal, dans la province de Québec, au Canada. Les actionneurs de D-BOX, l'un des composants clés des systèmes haptiques de D-BOX, sont assemblés par D-BOX. Certains produits finis sont assemblés et vendus sous la marque D-BOX ou sous la marque de clients, intégrateurs et partenaires, selon les besoins spécifiques des clients. La technologie haptique unique de D-BOX, combinée avec les images et le son, renforce et confère une expérience immersive d'un réalisme sans précédent. Trois composantes produisent le mouvement synchronisé avec les images et le son :

1. les effets haptiques logiciel sont programmés sous forme de piste, image par image, dans le cas d'un contenu linéaire, ou programmés sous forme de bibliothèque pour un contenu interactif, en fonction de la télémétrie spécifique du contenu.
2. un processeur haptique (ou contrôleur haptique) servant d'interface entre le contenu (films, jeux vidéo, musique, bien-être, simulation et formation, expériences de réalité virtuelle) et le système haptique de D-BOX. Ce dispositif est capable de reconnaître le contenu utilisé ou joué, quelle qu'en soit la source, et de l'associer au Code Haptique D-BOX approprié. Il permet ensuite aux systèmes haptiques D-BOX d'être synchronisés avec le contenu.
3. le système haptique de D-BOX qui est composé, entre autres, d'actionneurs électromécaniques exclusifs (dont la frappe maximale peut être de 38,1 mm, de 76,2 mm et de 152,4 mm) intégrés à un siège, une plateforme ou autre type d'équipement.

Forte de vingt ans de recherche et développement résultant d'une vaste expertise mondiale, D-BOX estime avoir acquis un avantage considérable sur ses concurrents en offrant à ses clients des produits fiables de haute qualité, de haute fidélité et faciles à installer. D-BOX accélère sa présence haptique en développant de nouveaux produits, comme la plateforme haptique multifonctions, qui est une plateforme universelle pouvant être utilisée avec les sièges inclinables existants, les sofas à deux places, toutes les chaises de bureau et les vélos tout-terrain, ainsi que les produits pouvant être intégrés à des dispositifs haptiques tiers afin de créer une expérience haptique complète.

Au cours des cinq dernières années, D-BOX a investi près de 20 millions de dollars en recherche et développement en vue d'améliorer ses technologies haptiques et de développer à l'interne plus de 60 applications. De plus, les activités de recherche et développement de D-BOX lui ont permis d'améliorer ses outils de production de contenu, d'accroître l'automatisation et, en accélérant et maximisant l'intégration de l'intelligence artificielle dans les outils de production, de réduire de façon importante le coût et la taille des différents matériels et composants de son système haptique, au cours de la dernière décennie.

Les équipements D-BOX sont distribués directement par D-BOX à ses clients. Ils sont également de plus en plus vendus à des distributeurs du monde entier. En créant de tels partenariats avec des distributeurs locaux, D-BOX est en mesure de réduire les dépenses de commercialisation et bénéficie d'un distributeur qui connaît et comprend son marché local et parle la langue de ses clients. Beaucoup de ces distributeurs fournissent également le support technique.

Bibliothèque de Codes Haptiques D-BOX

D-BOX a établi des relations privilégiées et a développé une forte crédibilité auprès des principaux studios, tels que Lionsgate, Pixar Animation Studios, Paramount Pictures, Sony Pictures Entertainment, Universal Studio, Walt Disney Studio et Warner Bros Pictures, aux États-Unis, en Inde, en Chine et ailleurs dans le monde afin d'offrir un plus grand éventail de contenu pour leurs salles de cinéma respectives. D-BOX entretient également des relations d'affaires avec les plus grands studios de jeux vidéo au monde, lesquels fournissent, au besoin, le contenu spécifique à coder. Ce faisant, D-BOX fournit à ces studios des kits de développement logiciel (SDK) permettant aux studios d'encoder leurs jeux directement dans les moteurs de jeu de leur choix tels que Unreal et Unity.

D-BOX possède une solide expertise en développement de contenu. D-BOX utilise son outil d'intelligence artificielle exclusif permettant l'apprentissage profond afin d'augmenter la production de contenu, et elle a la capacité de programmer une grande variété de contenu, qu'il soit linéaire, interactif ou dynamique. Les produits logiciels de D-BOX, incluant le système HapticCode de D-BOX, sont intégrés au film, au jeu vidéo, au contenu de réalité virtuelle ou autre contenu distribué par un tiers, ou sont distribués électroniquement par D-BOX à ses clients, dépendamment du sous-marché et des besoins des clients.

Au cours de la dernière décennie, D-BOX a codé un large inventaire de contenu. Jusqu'à présent, D-BOX a codé plus de 2 200 films, séries télévisées, expériences de réalité virtuelle, jeux vidéo et chansons grâce à son HapticCode. À titre de comparaison, il y a dix ans, D-BOX n'avait que 20 films codés pour le marché des salles de cinéma. La bibliothèque de contenu de D-BOX offre un large éventail de contenu sur toutes les plateformes médias. D-BOX peut également avoir un lien direct avec ses consommateurs via son application D-BOX avec analyse de données. Les films et séries télévisées codés avec le HapticCode de D-BOX sont disponibles sur toutes les plateformes de diffusion continue en ligne, telles que Disney +, Apple TV, NETFLIX, Prime Video et YouTube. Le contenu déjà codé avec le HapticCode^{MC} de D-BOX est compatible avec ces plateformes de diffusion et est accessible à partir de sa bibliothèque de contenu. Plus de 200 expériences de réalité virtuelle, jeux et chansons codés avec le HapticCode de D-BOX sont également disponibles. Tout le contenu de la bibliothèque de contenu de D-BOX est codé en fonction de la signature haptique de D-BOX, qui est un catalogue des meilleures pratiques, du savoir-faire et des paramètres de D-BOX qui garantissent une production constante et standardisée des effets haptiques.

D-BOX a codé avec succès de nombreux films dans les salles de cinéma intégrant sa technologie, lesquels sont disponibles dans la bibliothèque de contenu de D-BOX, y compris des films de franchises clés comme « 007 » (MGM), « Bad Boys » (Sony Pictures), « Fast and Furious » (Universal), « Harry Potter » (Warner Bros.), « Mission Impossible » (Paramount Pictures), « Jason Bourne » (Universal), des films Marvel, comme « Spiderman » (Walt Disney Pictures), « Star Wars » (Walt Disney Pictures) et « The Matrix » (Warner Bros.). D-BOX a également codé les séries de NETFLIX « Stranger Things » et « The Witcher », et la série de Prime Video « Jack Ryan ». Les titres à venir offerts par D-BOX incluent les superproductions suivantes : « James Bond : No Time to Die » (MGM), « Top Gun: Maverick » (Paramount Pictures), « Mission Impossible 7 » (Paramount Pictures), et la suite de « Spider-Man Far From Home » (Marvel Studios), Black Widow (Marvel Studios) et « F9 », la suite de « Fast and Furious » (Universal Pictures).

Le 27 août 2020, la Société a annoncé une collaboration avec Slightly Mad Studios, une société de Codemasters et un important développeur de jeux, pour programmer le Code Haptique D-BOX pour le jeu de simulation de course Project CARS 3.

Le 11 novembre 2020, la Société a annoncé la compatibilité prochaine de la technologie haptique de D-BOX avec le jeu vidéo d'Ubisoft « Assassins Creed – Valhalla ».

Le 7 janvier 2021, la Société a annoncé qu'elle collaborerait avec cinq studios de jeux vidéo québécois indépendants : 3Mind Games, Breaking Walls, Lucid Dreams Studio, Beyond Fun Studio et Astrolabe Interactive, afin d'intégrer la technologie haptique D-BOX à certains jeux en développement ou actuellement disponibles.

Le 13 janvier 2021, la Société a annoncé qu'elle collaborerait avec Audiokinetic, Inc., un fournisseur mondial en matière de solutions audio multiplateformes pour les industries de médias interactifs et de jeux vidéo, afin d'augmenter la portée du contenu interactif offrant l'expérience haptique D-BOX. Les créateurs de contenu interactif auront la possibilité de créer l'expérience immersive améliorée D-BOX au moyen de la solution intergicelle audio standard d'Audiokinetic, Wwise^{MD}.

Activités de commercialisation

Afin de promouvoir ses produits et sa technologie, la Société mène principalement, ou commencera à mener, les activités de commercialisation suivantes :

1. Déploiement d'une plateforme d'engagement des consommateurs ainsi que d'une stratégie de contenu écrit et vidéo pour mieux se connecter avec les utilisateurs finaux de l'expérience haptique D-BOX et générer de nouveaux prospects;
2. Établissement de relations d'affaires avec des partenaires de l'industrie qui peuvent accélérer le développement, la fabrication, la commercialisation et la distribution des produits haptiques D-BOX;
3. Participation aux principales expositions commerciales et conférences à travers le monde;
4. Promotion de la Société au moyen de bannières, d'affiches lumineuses, d'unités de démonstration et clips publicitaires diffusés dans des centres de divertissement commercial où D-BOX est disponible;
5. Organisation d'événements promotionnels et d'activations pour des centres de divertissement commercial ainsi que des événements sportifs, technologiques et de divertissement;
6. Utilisation des plateformes de réseaux sociaux, du site Internet de la Société et ceux des autres partenaires de l'industrie pour la promotion de l'expérience D-BOX;
7. Production d'études de marché pour recueillir des informations des clients sur l'appréciation de l'expérience D-BOX;
8. Création de matériel de commercialisation pour promouvoir les produits D-BOX et ceux de ses clients qui intègrent les produits D-BOX.

Modèle de revenus

Les sources de revenus actuelles de la société proviennent principalement de :

1. La vente ou de la location de matériel D-BOX, incluant les sièges haptiques, les bases haptiques intégrées dans des sièges inclinables ou non, les contrôleurs haptiques et les interfaces électroniques ou les serveurs informatiques;
2. L'octroi de licences d'utilisation du Code Haptique D-BOX dans les salles de cinéma et centres de divertissement équipés de systèmes haptiques D-BOX, pour utiliser du contenu encodé par D-BOX. La Société perçoit également des revenus de maintenance associés à l'utilisation des systèmes haptiques;
3. La vente d'actuateurs à des revendeurs, des intégrateurs, et des équipementiers ou fabricants de sièges qui incorporent et commercialisent la technologie D-BOX sous leur propre marque (connus sous le nom d'équipementiers d'origine « **OEM** »).

Conditions concurrentielles

Sur les marchés du divertissement à domicile et du divertissement commercial, la Société est en concurrence avec des sociétés qui ont développé des transducteurs qui produisent des vibrations et une rétroaction haptique dans les sièges. Elle est également en concurrence, dans une moindre mesure, avec des sociétés qui ont développé des vestes et des combinaisons haptiques à bas prix, même si la Société estime que ces produits ne sont pas comparables à une plate-forme haptique universelle ou à des actuateurs intégrés dans des sièges, et qu'ils appartiennent à une catégorie de produits

différente. La Société estime également qu'elle pourrait développer des relations d'affaires avec ces sociétés afin de leur fournir des produits haptiques qui pourraient être utilisés dans ces vestes et combinaisons haptiques.

Sur le marché du cinéma en salle, la Société est principalement en concurrence avec des sociétés qui ont développé des sièges de mouvement qui incorporent parfois d'autres effets sensoriels tels que le vent, les odeurs et les effets météorologiques simulés. Il existe également plusieurs fabricants d'actuateurs électromécaniques dans le monde qui font concurrence à la Société, notamment sur le marché de la simulation et de la formation.

Bien que la Société s'efforce constamment de développer des produits nouveaux et innovants afin de répondre aux nouveaux marchés et aux nouvelles tendances, elle s'appuie fortement sur le savoir-faire et l'expertise qu'elle a acquis au cours des vingt dernières années. La Société est une pionnière qui a ouvert la voie au développement de produits immersifs qui simulent des expériences telles que le cinéma, la course automobile et la formation professionnelle. Elle est fière d'avoir créé une signature haptique D-BOX qui assure une production constante et standardisée d'effets haptiques, peu importe le contenu.

La Société croit que l'ultime différenciation avec les concurrents réside dans la qualité et le réalisme de l'expérience. D'autres entreprises émergeront et offriront de nouveaux produits, mais très peu d'entre elles posséderont les compétences et les connaissances spécialisées que la Société a développées au fil des ans.

Propriété intellectuelle

La technologie de D-BOX est protégée par cent quatre-vingt-sept (187) dépôts de demandes de brevets à l'échelle mondiale, dont cent quatre (104) demandes d'enregistrements de brevets ont été accordées par les autorités compétentes et quatre-vingt-trois (83) sont en instance. La Société dépose ses demandes d'enregistrements de brevets de façon stratégique, selon la juridiction du dépôt, la commercialisation et la dominance du brevet.

Les aspects brevetés de la technologie D-BOX se divisent en trois familles d'innovation distinctes :

- a. **Actuateurs électromécaniques:** optimisation des articulations; couplage; actuateurs linéaires; rotules; vis à billes;
- b. **Équipements:** plateforme fixée à un meuble, concentrateurs et liens entre les systèmes haptiques; contrôleur de code haptique / décodeur; écran DCL sur les sièges de salles de cinéma;
- c. **Logiciels / méthodes:** la synchronisation du code de mouvement; utilisation du format de codage de signal sonore existant pour fournir des signaux de mouvement; distribution du code de mouvement à un certain nombre de plateformes de mouvement simultanément; méthode de vente de billets à prime pour l'expérience de mouvement dans les salles de cinéma; procédé d'optimisation du rendu de l'expérience de mouvement (cinéma, simulation industrielle, formation, jeux).

Les marques de commerce D-BOX, HAPTICODE, HAPTISYNC, FEEL IT ALL, MOVE THE WORLD, VIVEZ L'ACTION, HEMC et D-BOX MOTION CODE, que ce soit sous forme de texte ou sous forme graphique, sont la propriété de D-BOX et dans la plupart des cas, sont des marques déposées ou dans le processus d'être enregistrées au Canada et dans la plupart des pays ou territoires dans lesquels ces marques de commerce sont utilisées.

Tous les aspects des effets de mouvement D-BOX sont protégés par le droit d'auteur.

FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs devraient examiner attentivement les facteurs de risque suivants en plus des autres renseignements figurant dans la présente notice annuelle. Les risques et les incertitudes énoncés ci-après ne sont pas les seuls auxquels la Société est assujettie. Des risques et des incertitudes supplémentaires dont la Société n'est pas au courant pour le moment ou auxquels elle n'accorde actuellement pas d'importance pourraient également nuire à ses activités commerciales et faire baisser le cours des actions de la Société. La matérialisation de l'un des risques suivants pourrait nuire aux activités de la Société et avoir des incidences négatives sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Le cas échéant, le cours des actions de la Société pourrait diminuer.

Besoins futurs en capitaux

Advenant que le développement futur et la croissance de la demande s'intensifient de façon considérable et non planifiée, la Société pourrait nécessiter l'apport de capitaux supplémentaires provenant notamment d'émissions d'actions et de la vente de titres de créance et de participation. De plus, à la lumière des restrictions importantes imposées aux voyages, des fermetures temporaires d'entreprises, des retards et des perturbations dans l'exploitation, la chaîne d'approvisionnement et le développement de projets, des mises en quarantaine et de la réduction générale de l'activité des consommateurs, en réponse à la pandémie de COVID-19, la Société pourrait avoir besoin de capitaux supplémentaires pour financer ses opérations. Rien ne garantit que la Société soit en mesure de recueillir les capitaux nécessaires pour poursuivre sa croissance, le développement et la commercialisation de sa technologie. Dans l'éventualité où D-BOX ne parvient pas à trouver des capitaux supplémentaires, cela pourrait avoir des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Endettement

Le niveau d'endettement de la Société, ainsi que les clauses restrictives et autres limitations imposées dans le cadre de l'endettement, pourraient avoir un impact négatif sur l'activité de la Société, notamment en limitant sa capacité à obtenir des financements supplémentaires, en rendant difficile le respect de ses obligations, en limitant sa capacité à saisir des opportunités supplémentaires et en rendant la Société plus vulnérable, de façon générale, aux conditions économiques et industrielles défavorables. Rien ne garantit que la Société sera en mesure de générer suffisamment de flux de trésorerie au cours de la période requise pour rembourser ou non sa dette en temps opportun, compte tenu notamment des restrictions importantes imposées aux voyages, des fermetures temporaires d'entreprises, des retards et des perturbations dans l'exploitation, la chaîne d'approvisionnement et le développement de projets, des mises en quarantaine et de la réduction générale de l'activité des consommateurs, en réponse à la pandémie de COVID-19. Si la Société n'est pas en mesure d'honorer sa dette ou si un cas de défaut se produit en vertu des conventions de prêt avec la Banque Nationale du Canada et la Banque de développement du Canada (tel que décrites dans la présente notice annuelle sous la rubrique « Contrats importants »), ou d'une autre dette, les montants impayés pourraient devenir remboursables en totalité si la Société n'est pas en mesure d'obtenir une renonciation ou une prolongation. Dans un tel cas, la Société pourrait ne pas avoir suffisamment de liquidités ou ne pas être en mesure d'obtenir des fonds supplémentaires pour rembourser ces montants.

La pandémie de COVID-19 et les crises sanitaires mondiales semblables

La COVID-19 s'est répandue partout dans le monde et a des répercussions sur l'activité économique à l'échelle mondiale. La situation liée à la pandémie continue d'évoluer rapidement et les autorités gouvernementales ont mis en œuvre des mesures d'urgence visant à ralentir la propagation du virus. La pandémie de COVID-19, ou d'autres épidémies, pandémies ou crises sanitaires, pourraient avoir des effets défavorables importants sur les activités et la situation financière de la Société. À mesure que la situation liée à la pandémie de COVID-19 continue d'évoluer, d'autres conséquences négatives non prévues pourraient toucher la Société. Ces conséquences pourraient comprendre, à l'égard de ses activités et de celles de ses fournisseurs et clients, des fermetures forcées, une distanciation sociale obligatoire, un isolement et/ou des quarantaines, des conséquences liées à la déclaration de l'état d'urgence, de l'état d'urgence sanitaire et d'états similaires, et pourraient comprendre une réglementation gouvernementale accrue, une diminution importante de la demande pour les produits de la Société, une diminution des ventes, des coûts plus élevés pour obtenir de nouveaux capitaux, des retards dans l'octroi de licences, des frais d'exploitation plus élevés, une exécution retardée des obligations contractuelles, des retards de livraison des produits et d'éventuelles pénuries d'approvisionnement et de personnel, lesquelles conséquences pourraient toutes avoir des effets négatifs sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société et sur sa capacité à satisfaire ses obligations. Les risques que posent ces crises de santé publique pour la Société comprennent également les risques pour la santé et la sécurité des employés et un ralentissement ou une suspension temporaire des activités dans les installations de la Société ou les installations d'un fournisseur. Si un employé ou un visiteur présent dans l'une des installations de la Société ou des installations d'un fournisseur contractait une maladie grave pouvant se propager rapidement, cela pourrait représenter un risque pour les employés de la Société.

Bien que la Société se concentre maintenant de plus en plus sur le marché à croissance rapide du divertissement à domicile, le marché des salles de cinéma continue de représenter une source importante de revenus pour la Société. La pandémie de COVID-19 ainsi que les restrictions imposées par les gouvernements et les fermetures obligatoires des entreprises non essentielles en réponse à la pandémie ont eu une incidence sans précédent sur le marché du

divertissement commercial. Bien que les restrictions visant à contrôler la propagation de la COVID-19 aient été appliquées à différents degrés selon les pays et les régions depuis mars 2020, la plupart des lieux de divertissement commercial ont fonctionné à capacité limitée et, dans le cas des salles de cinéma, un nombre important de salles ont été fermées temporairement, et celles qui ont rouvert leurs portes se sont vu imposer des règles en matière de distanciation sociale et des restrictions commerciales des gouvernements. Par conséquent, de nombreuses superproductions cinématographiques ont été reportées à une date ultérieure, ce qui a eu une incidence défavorable sur la demande des produits de la Société ainsi que sur ses activités, ses revenus, sa rentabilité, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et le cours de ses titres. Bien que l'environnement du marché puisse encore changer, il est important de noter que les studios de cinéma ont repris la sortie de films à gros budget depuis avril 2021, et que plusieurs films de ce type sont prévus pour l'été 2021.

Bien qu'il y ait des nouvelles encourageantes, ces derniers mois, concernant le déploiement mondial de la vaccination et la réouverture progressive des lieux de divertissement dans le monde, les répercussions totales de la pandémie de COVID-19 sont actuellement impossibles à mesurer compte tenu du degré élevé d'incertitude quant au moment où les restrictions imposées par les gouvernements et les fermetures obligatoires des entreprises non essentielles seront levées, et quant aux effets potentiels à long terme que la COVID-19 pourrait avoir sur les lieux de divertissement commercial. La Société n'est pas en mesure de prévoir à quel moment ces restrictions seront entièrement levées ni avec quelle rapidité (i) les salles de cinéma et les autres lieux de divertissement pourront reprendre pleinement leurs activités, et (ii) les clients recommenceront à fréquenter les salles de cinéma et les autres lieux de divertissement après la reprise des activités. Le marché des salles de cinéma pourrait également être touché par l'insuffisance de l'offre cinématographique à court ou à long terme, y compris en raison (i) du retard continu dans la sortie des films, (ii) de la sortie des films prévus sur d'autres canaux ou (iii) des perturbations ou des suspensions touchant la production de films, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société ainsi que sur le cours de ses titres.

La Société continue de surveiller activement tous les aspects de son entreprise et de ses activités afin de réduire au minimum les répercussions de la COVID-19 sur ses activités dans la mesure du possible. Toutefois, la pandémie de COVID-19 a perturbé de façon importante sa capacité à être rentable et à générer des flux de trésorerie. Bien que la Société fasse preuve d'un optimisme prudent quant à la reprise progressive des secteurs du cinéma en salle, du parc thématique et des loisirs, la pandémie actuelle de COVID-19 et les événements et circonstances qui en découlent pourraient avoir une incidence négative importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pour les trimestres à venir de son exercice financier se terminant le 31 mars 2022 et potentiellement jusqu'à la fin de cet exercice financier, en comparaison avec les résultats financiers pré-COVID-19 des périodes comparables.

Conditions politiques, sociales et économiques

Étant présente dans le monde entier, et dépendante du revenu discrétionnaire des consommateurs dans le marché du divertissement, il est possible que certaines conditions politiques, sociales et économiques, telles qu'un ralentissement économique, une incertitude politique, une guerre commerciale, des nouvelles barrières tarifaires, du terrorisme, un taux de chômage élevé, une pandémie mondiale et des catastrophes naturelles, autant dans les pays où la Société fait affaire que dans les pays où ses fournisseurs sont situés, puissent avoir des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. L'impact économique mondial de COVID-19 a entraîné des taux de chômage records dans certains pays et pourrait entraîner une baisse des dépenses de consommation à court terme. Le moment de la reprise du comportement des consommateurs et leur volonté de dépenser des revenus discrétionnaires pour le divertissement hors domicile va probablement retarder la capacité de la Société de générer des ventes de systèmes et des redevances jusqu'à ce que les dépenses de consommation se rétablissent.

Alliances stratégiques

Le déploiement rapide de la technologie ainsi que la croissance future de la Société dépendent en partie de sa capacité à développer des alliances avec des partenaires stratégiques. Dans l'éventualité où D-BOX ne parvient pas à développer de telles alliances stratégiques, cela pourrait avoir des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Accès au contenu

Le déploiement commercial des produits la Société dépend en partie de son accès au contenu sur une base continue. Les studios de cinéma et de jeux vidéo ainsi que les fournisseurs de contenu en général pourraient limiter l'accès au contenu qui est codé par D-BOX pour ses clients. Dans l'éventualité où D-BOX n'est pas en mesure de maintenir un flot continu de contenu, cela pourrait avoir des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Performance du contenu

Le succès de la Société, plus particulièrement dans le marché du divertissement, dépend de la performance du contenu produit par les studios et fournisseurs de contenu en général. Si l'offre de contenu codé par D-BOX dans une période donnée ne permet pas de générer un intérêt suffisant de la part des consommateurs de ce contenu, ou qu'il ne soit pas présenté dans les salles de cinémas et centres de divertissements en faveur de contenus non codés par D-BOX, cette situation pourrait avoir une incidence négative sur les activités de la Société, ses revenus, sa situation financière de même que ses résultats d'exploitation. De plus, la popularité croissante des plateformes de diffusion en continu, la diminution progressive du temps qui s'écoule depuis la date de sortie en salles d'un film jusqu'à la date à laquelle un film est disponible aux consommateurs à la maison, et les décisions de programmation prises par les exploitants de salles de cinéma et les studios qui peuvent entrer en conflit entre elles ou avec les décisions de programmation prises par D-BOX, pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités, les revenus, la situation financière et les résultats d'exploitation de ses clients qui exploitent des salles de cinéma et, par conséquent, sur ceux de D-BOX.

Réseau de distribution

La croissance des activités de la Société dépend notamment de sa capacité à développer des canaux de commercialisation et de distribution bien ciblés, à augmenter son nombre de points de vente et à attirer de nouveaux clients à travers le monde. Dans l'éventualité où D-BOX n'y parvient pas, cela pourrait avoir des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Dépendance à l'égard des fournisseurs

La fabrication des produits de la Société repose largement sur la disponibilité de plusieurs composantes et produits. Ceux-ci doivent être obtenus à temps et correspondre aux critères de qualité, de quantité ou de coût que la Société a établis. La majorité de ces composantes sont standards, mais certaines ne sont fabriquées que par quelques fournisseurs. La Société estime être en mesure de s'approvisionner auprès d'autres manufacturiers si les fournisseurs actuels limitaient ou cessaient la production des composantes des produits de la Société. Toutefois, la perte d'un fournisseur pourrait avoir des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Coûts de fabrication

La Société est constamment à la recherche de moyens de réduire les coûts de fabrication de ses produits, ce qui lui permet de réduire davantage le prix de vente de ses produits, d'accroître son volume d'affaires et d'améliorer par conséquent ses marges bénéficiaires. La capacité de la Société à réduire ses coûts de fabrication dépend à la fois de son succès en matière de recherche et développement, de ses volumes d'achat de composantes lui permettant de bénéficier d'économies d'échelle et de la fluctuation des coûts de ses matériaux.

D'autre part, la rareté ou la pénurie de matières premières et de composantes électroniques causée par divers facteurs tels qu'une pandémie mondiale, des catastrophes naturelles, des restrictions gouvernementales et une productivité inégale de la main-d'œuvre peut entraîner des augmentations importantes des coûts de fabrication qui pourraient avoir des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Concentration des clients

Bien que la Société soit active dans plusieurs marchés à travers le monde, elle pourrait recevoir des commandes importantes d'un petit groupe de clients au cours d'un exercice. Si ces clients réduisaient, reportaient ou cessaient les achats actuels ou prévus des produits de la Société, ceci pourrait avoir des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Concurrence

La technologie haptique de D-BOX est protégée par une combinaison de brevets, de droits d'auteur, de marques de commerce et d'autres lois de protection de la propriété intellectuelle. D'autres produits et technologies ont été, ou pourraient éventuellement, être introduits sur le marché par des sociétés qui visent certains des mêmes clients que D-BOX. Ces derniers pourraient disposer de ressources financières importantes pour développer et commercialiser ces produits, ce qui pourrait avoir des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Standardisation de la technologie

La Société a développé et commercialise une technologie haptique depuis plus de vingt ans sur un marché qui est resté largement inexploité pendant la majeure partie de cette période. Aucune norme haptique n'a été établie et les entreprises qui font concurrence à la Société sont libres de développer de nouvelles technologies sans restrictions. Une société disposant de ressources financières et d'une influence considérables pourrait développer une norme haptique qui deviendrait largement adoptée sur le marché haptique. Une telle nouvelle norme pourrait faire en sorte que la technologie haptique de la Société devienne graduellement désuète, ce qui pourrait avoir des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain

Puisque la Société réalise la majorité de ses ventes en dollars américains et qu'elle engage la majorité de ses dépenses en dollars canadiens, ses revenus et sa rentabilité sont influencés par la fluctuation du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain. La capacité de la Société d'ajuster le prix de vente de ses produits pour tenir compte des fluctuations du taux de change est limitée. Ainsi, lorsque nécessaire, la Société protège en partie son exposition aux fluctuations de la devise américaine en concluant des ententes lui permettant de fixer le taux de change du dollar canadien.

Garantie, rappels et poursuites

La Société est exposée à des frais de garantie, à des rappels de produits, et potentiellement à des poursuites et autres réclamations, notamment si ses produits s'avéraient défectueux, ce qui nuirait au développement de ses affaires et à sa réputation. Même si la Société souscrit actuellement à une assurance-responsabilité du fait de ses produits, l'obligation de payer une réclamation au titre de cette responsabilité, si la Société est reconnue responsable, pourrait entraîner des obligations monétaires excédant sa protection d'assurance, ou pourrait ne pas être couverte par son assurance et avoir une incidence défavorable importante sur les activités de D-BOX, son revenu, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle de la Société pourraient être incomplets, invalides, contournés, contestés ou rendus inapplicables. En outre, il se pourrait que la protection des droits de propriété intellectuelle en instance d'approbation soit refusée ou n'offre pas la couverture désirée. Des poursuites pourraient s'avérer nécessaires pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle de D-BOX. Ces litiges pourraient entraîner des frais considérables, sans aucune garantie de succès. La perte d'un droit de propriété intellectuelle pourrait avoir des incidences défavorables sur les activités commerciales de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Gestion et sécurité de l'information

L'intégrité, la fiabilité et la sécurité de l'information sont des éléments essentiels aux fins des activités stratégiques de la Société. D-BOX recueille et emmagasine sur une base régulière de l'information sensible incluant : des éléments de propriété intellectuelle, de l'information commerciale et des données relatives à ses fournisseurs, clients, employés et autres partenaires. La Société reconnaît qu'un bris de sécurité pourrait engager la responsabilité de la Société et entacher sa réputation. Malgré les efforts importants investis en matière de sécurité de l'information, l'infrastructure technologique de la Société peut être vulnérable à une attaque inattendue de pirates informatiques, ou encore à un bris causé par une erreur de ses employés, de la malveillance ou d'autres causes. Afin de minimiser ce risque, la Société peut compter sur certains employés spécifiques dont le mandat est de superviser les processus en matière de technologies de l'information.

Risque de crédit

La Société est exposée au risque de crédit dans la mesure où ses clients peuvent éprouver des difficultés financières et être incapables de respecter leurs obligations. La Société évalue la solvabilité de ses clients afin de limiter le montant de crédit offert et établit s'il y a lieu une provision pour créances douteuses. La Société a actuellement recours à une couverture d'assurance afin de minimiser son risque.

Risque d'atteinte à la réputation par l'intermédiaire des réseaux sociaux

Les réseaux sociaux offrent une plateforme grandement accessible pour promouvoir les activités de la Société mais présentent des risques inhérents qui peuvent nuire à sa réputation. Plus particulièrement, les réseaux sociaux et autres forums de discussion établissent un mode de communication multilatéral qui permet aux utilisateurs de communiquer leurs opinions. Bien que la Société soit d'avis qu'elle utilise les réseaux sociaux et les forums de discussion d'une manière raisonnable et respectueuse pour toutes les parties intéressées et qu'elle protège son image et sa réputation, elle n'exerce aucun contrôle sur les opinions exprimées par d'autres utilisateurs, et sa réputation pourrait être atteinte par des renseignements véridiques ou mensongers qui provient d'autres usagers. Une atteinte à la réputation de la Société pourrait nuire à la confiance des investisseurs, augmenter les difficultés rencontrées dans le cadre de l'établissement et du maintien des liens avec la communauté, ce qui pourrait avoir des incidences défavorables importantes sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Dépendance à l'égard du personnel clé et relations de travail

D-BOX s'appuie sur sa capacité à attirer et à garder à son service une main-d'œuvre hautement qualifiée, et à maintenir des relations de travail harmonieuses avec ses employés. L'incapacité à recruter et à retenir du personnel qualifié et des employés clés, ou à maintenir des relations de travail harmonieuses avec ses employés pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités de D-BOX, ses ventes et le rythme et le succès du développement de produits.

DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS

La Société n'a jamais versé de dividende et a présentement l'intention de réinvestir tous ses bénéfices futurs afin de financer la croissance de ses activités. De ce fait, la Société n'a pas l'intention de verser de dividendes dans un avenir prévisible. Toute décision future de verser des dividendes est laissée à l'appréciation du conseil d'administration et sera prise en fonction de la situation financière, des résultats d'exploitation, des besoins en capital, ainsi que d'autres facteurs que le conseil d'administration de la Société juge pertinents.

STRUCTURE DU CAPITAL

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Le capital autorisé de la Société se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A sans valeur nominale et d'un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B pouvant être émises en série.

Les actions ordinaires de catégorie A de la Société confèrent à leurs porteurs une voix par action aux assemblées des actionnaires de la Société. Sous réserve des droits antérieurs de toutes les autres actions ayant priorité de rang, les porteurs d'actions ordinaires de catégorie A ont le droit de recevoir tout dividende susceptible d'être déclaré par le conseil d'administration de la Société et ils ont le droit de recevoir tout remboursement de capital en cas de liquidation, de dissolution ou de tout autre partage des éléments d'actif de la Société aux fins de la liquidation de ses affaires. Au 31 mars 2021, un total de 220 225 573 actions ordinaires de catégorie A étaient émises et en circulation.

Les actions privilégiées de catégorie B peuvent être émises en une ou plusieurs séries, assorties des droits et assujetties aux conditions que peut établir le conseil d'administration. Aucun droit de vote n'est rattaché aux actions privilégiées de catégorie B, sauf si la loi le prescrit. Les actions privilégiées de catégorie B prennent rang avant les actions ordinaires de catégorie A en ce qui a trait au versement de dividendes et au remboursement du capital en cas de liquidation, de dissolution ou de tout autre partage des éléments d'actif de la Société aux fins de la liquidation de ses affaires. Aucune action privilégiée de catégorie B n'est actuellement émise et en circulation.

La Société a adopté un programme de rémunération incitative à long terme au moyen d'un régime d'options d'achat d'actions (le « **régime d'options** ») qui prévoit que le nombre total d'actions ordinaires de catégorie A réservées aux fins d'émission aux termes de celui-ci et de tous les autres accords de rémunération à base d'actions de la Société ne peut pas dépasser 10 % du nombre d'actions ordinaires de catégorie A de la Société émises et en circulation au moment de l'attribution. Le régime d'options est considéré comme un « régime à réserve perpétuelle » parce que des actions ordinaires de catégorie A dont le nombre correspond au nombre d'actions ordinaires de catégorie A visées par des options qui ont été exercées pourront faire l'objet d'attributions ultérieures aux termes du régime d'options et parce que le nombre d'options pouvant être attribuées augmente au fur et à mesure que le nombre d'actions ordinaires de catégorie A émises et en circulation de la Société augmente. En date des présentes, la Société a attribué un total de 11 461 034 options d'achat d'actions en vertu du régime d'options.

Le 4 mars 2021, la Société a émis 46 847 441 bons de souscription d'actions ordinaires de catégorie A (y compris 2 572 441 bons de souscription d'actions ordinaires de catégorie A émis aux preneurs fermes, les « **Bons de souscription de rémunération** ») dans le cadre d'un placement public commercialisé. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acheter une action ordinaire de catégorie A de D-BOX au prix d'exercice de 0,16 \$ (ou 0,15 \$ dans le cas des Bons de souscription de rémunération) en tout temps jusqu'au 4 mars 2023.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

COURS ET VOLUME DES OPÉRATIONS

Les actions ordinaires de catégorie A de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « DBO ». Les bons de souscription d'actions ordinaires de catégorie A émis le 4 mars 2021 (les « **Bons de souscription** ») sont inscrits à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « DBO.WT »

Le tableau suivant indique les cours extrêmes du prix des actions ordinaires de catégorie A de la Société ainsi que le volume mensuel des opérations du 1^{er} avril 2020 jusqu'au 4 juin 2021.

Année	Mois	Fourchette des cours		Volume	
		Haut (\$)	Bas (\$)		
2020	Avril	0,05	0,03	5 873 457	
	Mai	0,045	0,03	5 883 673	
	Juin	0,045	0,035	3 840 462	
	Juillet	0,04	0,03	5 595 499	
	Août	0,27	0,03	109 201 168	
	Septembre	0,155	0,075	12 991 493	
	Octobre	0,14	0,075	7 373 158	
	Novembre	0,13	0,09	9 286 006	
	Décembre	0,13	0,10	5 603 686	
	2021	Janvier	0,16	0,10	9 588 743
		Février	0,155	0,11	9 853 886
		Mars	0,12	0,085	20 092 768
Avril		0,10	0,075	7 814 877	
Mai		0,11	0,085	4 524 936	
Juin		0,135	0,10	3 288 575	

Le tableau suivant indique les cours extrêmes du prix des Bons de souscription de la Société ainsi que le volume mensuel des opérations du 4 mars 2021 jusqu'au 4 juin 2021.

Année	Mois	Fourchette des cours		Volume
		Haut (\$)	Bas (\$)	
2021	Mars	0,04	0,02	4 608 465
	Avril	0,04	0,025	1 290 005
	Mai	0,04	0,025	2 741 519
	Juin	0,04	0,025	388 620

PLACEMENTS ANTÉRIEURS

Le 4 mars 2021, la Société a clôturé un placement public commercialisé aux termes duquel elle a émis 44 275 000 unités au prix de 0,13 \$ l'unité pour un produit brut total de 5 755 750 \$, y compris l'exercice intégral de l'option de surallocation permettant d'acquérir 5 775 000 unités supplémentaires au prix d'offre. Chaque unité consiste en une action ordinaire de catégorie A de D-BOX et un bon de souscription d'action ordinaire de catégorie A (un « **Bon de souscription** »). Chaque Bon de souscription confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire de catégorie A de D-BOX à un prix d'exercice de 0,16 \$ en tout temps jusqu'au 4 mars 2023. Le placement a été mené par Corporation Canaccord Genuity, à titre de chef de file et unique teneur de livres, au nom d'un syndicat de preneurs fermes comprenant Echelon Wealth Partners Inc. et iA Gestion privée de patrimoine Inc. (les « **preneurs fermes** »). Les preneurs fermes se sont vu émettre 2 572 441 bons de souscription d'achat d'actions ordinaires de catégorie A au prix d'exercice de 0,15 \$ en tout temps jusqu'au 4 mars 2023.

Le tableau suivant présente toutes les options d'achat d'actions pouvant être exercées pour des actions de catégorie A attribuées par la Société en vertu de son régime d'options d'achat d'actions au cours de la période de douze mois précédant la date des présentes :

Date	Prix d'exercice par action de catégorie A	Date d'expiration de l'option	Nombre d'actions de catégorie A visées par l'option
17 février 2020	0,08 \$	17 février 2025	2 193 000
10 mars 2021	0,09 \$	10 mars 2026	3 382 500

Sous réserve de l'émission d'unités et d'options d'achat d'actions susmentionnée, la Société n'a émis aucun autre titre convertible en actions de catégorie A au cours de la période de douze mois précédant la date des présentes.

TITRES ENTIÈRES ET TITRES ASSUJETTIS À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSION

Le 4 mars 2021, simultanément à la clôture d'un placement public commercialisé aux termes duquel la Société a émis 44 275 000 unités au prix de 0,13 \$ l'unité pour un produit brut total de 5 755 750 \$ (voir « Placements antérieurs »), les administrateurs et les hauts dirigeants de la Société ont accepté de signer des conventions de blocage qui les empêchent d'effectuer des opérations sur les actions ordinaires de catégorie A de la Société, ou sur d'autres titres convertibles en actions ordinaires de catégorie A, pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours sans le consentement écrit préalable de Corporation Canaccord Genuity.

Au 31 mars 2021, le nombre d'actions ordinaires de catégorie A de la Société qui faisaient l'objet d'une restriction contractuelle à la libre cession était de 18 122 547, y compris les bons de souscription, les options d'achat d'actions et les unités d'actions différées, ce qui représente 8,2 % de toutes les actions émises et en circulation de la Société au 31 mars 2021.

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

NOM, POSTE ET TITRES DÉTENUS

Administrateurs

En date des présentes, le conseil d'administration est composé de sept (7) membres. Le mandat de chaque administrateur expire à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou lorsque son successeur aura été élu ou nommé, à moins qu'il ne quitte son poste ou que celui-ci ne devienne vacant à la suite de sa destitution, de son décès ou pour toute autre raison. Le tableau suivant indique le nom des administrateurs actuels, leurs fonctions principales et l'année à laquelle ils ont été élus administrateurs de la Société.

Nom et municipalité de résidence	Poste	Fonctions principales	Administrateur depuis
Denis Chamberland ⁽¹⁾ Ville Mont-Royal (Québec) Canada	Président du conseil d'administration	Conseiller du Président et Chef de la direction de Rodeo FX Inc.	2020

Nom et municipalité de résidence	Poste	Fonctions principales	Administrateur depuis
Louis Bernier ⁽²⁾ Ville Mont-Royal (Québec) Canada	Administrateur	Associé Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L. / s.r.l.	2014
Brigitte Bourque ⁽²⁾ Montréal (Québec) Canada	Administrateur	Coaching exécutif Groupe Pauzé	2019
Ève Laurier ⁽²⁾ Outremont (Québec) Canada	Administrateur	Vice-présidente, Communications, affaires publiques et marketing, Bombardier Inc.	2020
Sébastien Mailhot Boucherville (Québec) Canada	Président, chef de la direction et administrateur	Président et chef de la direction de la Société	2020
Luc Martin ⁽¹⁾ Laval (Québec) Canada	Administrateur	Administrateur de sociétés	2020
Jean-Pierre Trahan ⁽¹⁾ Brossard, Québec, Canada	Administrateur	Chief des finances, Stingray Digital	2021

(1) Membre du comité d'audit.

(2) Membre du comité de rémunération et de gouvernance d'entreprise.

Les administrateurs de la Société ont exercé les fonctions principales suivantes au cours des cinq dernières années :

Denis Chamberland, FCPA, FCA, IAS.A est diplômé en administration des affaires de HEC Montréal et membre fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Il détient également une certification de l'Institut des administrateurs de sociétés, section du Québec, le désignant comme IAS.A. Il est conseiller du Président et Chef de la direction de Rodeo FX Inc., une société internationale d'effets visuels, impliquée dans des projets de films, télévision et publicité, avec des studios à Montréal, Québec, Munich et Los Angeles. Auparavant, de 2012 à 2017, il a été Chef de la direction et conseiller stratégique de Ricardo Média Inc., éditeur de la plateforme numérique dédiée à la cuisine la plus influente au Canada, avec sa propre marque d'accessoires de cuisine et d'art de la table, exploitant des boutiques et cafés et produisant une émission de cuisine. Monsieur Chamberland est membre du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec (SAQ) depuis 2018. Il préside le conseil d'administration de Gastronomica Aliments fins Inc. depuis janvier 2020. Il a aussi été cochef de la direction chez Richter/RSM Richter Chamberland, où il a mis à profit ses compétences en développement de marque de 2009 à 2012. Doté d'une forte fibre entrepreneuriale, M. Chamberland a de plus fondé une firme comptable, Chamberland Hodge, axée sur l'accompagnement des entrepreneurs, et y a agi à titre de cochef de la direction de 1985 à 2009. M. Chamberland est présentement membre du Conseil des gouverneurs de HEC Montréal.

Louis P. Bernier est associé chez Fasken Martineau. Il se spécialise en droit du travail et de l'emploi, fournissant des conseils juridiques portant sur toutes les questions liées à l'emploi et il a également cumulé une grande richesse d'expérience dans tous les aspects de l'organisation du travail et la gestion des opérations, en particulier dans le cadre de restructurations et de la sous-traitance, de la vente et des opérations de fusion. Il est également spécialisé en droit administratif et constitutionnel, plus particulièrement par rapport à des recours extraordinaires et des questions découlant de la charte des droits et libertés. Il conseille fréquemment des administrateurs et dirigeants de sociétés sur des questions stratégiques, y compris des questions d'éthique, de rémunération et de gouvernance d'entreprise. Me Bernier est souvent appelé à plaider devant divers organismes et tribunaux de juridictions provinciale et fédérale. Il traite également de dossiers impliquant la protection des renseignements personnels. Il est reconnu par The Best Lawyers in Canada à titre d'expert émérite en droit du travail et de l'emploi. Il est aussi reconnu par Lexpert en droit de l'emploi (*repeatedly recommended*) et en droit du travail (*consistently recommended*).

Brigitte Bourque agit comme coach exécutif depuis 2002, et a cofondé en 2010 la firme Pauzé Coaching. Au cours des dix-sept (17) dernières années, elle a fait du coaching auprès de dirigeants et professionnels pour les aider à perfectionner leurs compétences et optimiser leur potentiel. Elle se spécialise en coaching de retraite. Elle a auparavant fait carrière dans les secteurs publics et privés. Après avoir commencé sa carrière comme consultante en marketing chez Touche Ross,

elle a été Chef de cabinet auprès du ministre de l'Environnement, puis conseillère spéciale au bureau du Premier ministre du Québec. De 1989 à 1994, elle a occupé le poste de sous-ministre adjointe au ministère des Communications. De 1996 à 2000, elle a occupé le poste de Vice-présidente des ressources humaines et des communications avec les employés chez Téléglobe, une entreprise du secteur des télécommunications internationales. Elle a siégé aux conseils d'administration de Télé-Québec et de la Fondation du cancer du sein du Québec. Elle siège présentement sur le conseil de l'OBNL Executives Available, et agit comme experte auprès de Femmessor, une organisation de financement et d'accompagnement des femmes entrepreneures. Elle détient un MBA de l'Université Laval, un diplôme en Gestion des ressources humaines de la Richard Ivey School of Management et est une coach certifiée (PCC) de l'International Coach Federation.

Ève Laurier est vice-présidente, Communications, affaires publiques et marketing chez Bombardier où elle dirige les activités de Bombardier liées à l'engagement de l'entreprise envers les communautés ainsi que celles visant à rejoindre les employés et les clients. De plus, elle est responsable de l'évolution de la marque Bombardier dans le monde entier, à l'interne comme à l'externe. Elle relève directement du président et chef de la direction de Bombardier. Avant de se joindre à Bombardier, elle était directrice générale du cabinet de communications d'Edelman Montréal et était également membre de l'équipe de direction d'Edelman Canada. Elle possède plus de 20 ans d'expérience en stratégie de communication et marketing. Auparavant, elle a travaillé pour Richter, un cabinet-conseil en comptabilité et finance, où elle a occupé le poste de vice-présidente aux relations stratégiques. En 2020, elle a été la Révélation Coup de cœur de l'Association des femmes en finances du Québec, ainsi que finaliste aux Mercuriades pour le Prix Femmes d'exception. Elle détient un EMBA pour cadres de l'Université McGill et de HEC Montréal. Elle siège aux conseils d'administration de la Fondation Marie-Vincent et de l'Orchestre Métropolitain.

Sébastien Mailhot a travaillé comme chef de la direction de Carreaux Céragrès, un fabricant et distributeur privé de céramiques, pierres et produits architecturaux où il a contribué à l'expansion de l'entreprise au-delà du marché québécois. De février 2004 à janvier 2009, M. Mailhot a été partenaire et vice-président de Capimont Technologies, un fonds de capital de risque destiné aux technologies industrielles. Auparavant, M. Mailhot a été vice-président des finances et de l'administration de différentes entreprises technologiques. Il a également travaillé comme consultant financier chez Arthur Andersen et fourni à des entreprises en croissance des services liés aux fusions et acquisitions, aux finances et aux stratégies d'affaires. M. Mailhot détient les titres de comptable agréé (CPA) et d'expert en évaluation d'entreprise (EEE).

Luc Martin compte plus de 35 années d'expérience dans le domaine de la finance, la comptabilité et la gestion d'entreprises. De 2002 à novembre 2014, M. Martin a été associé chez Deloitte où il a occupé divers postes dont celui d'associé directeur finances et opérations pour l'ensemble de Deloitte au Canada. Il y a été également responsable des services de vérifications externes offerts à des entreprises cotées en bourse et privées. De 1979 à 2002, M. Martin a œuvré chez Andersen où il y a été associé de 1990 à 2002. Il y a été associé en vérification externe de sociétés cotées en bourse et privées tout en y occupant divers postes de gestion du cabinet au Canada. M. Martin siège au conseil d'administration de Fonds de placement immobilier BTB depuis juin 2016 (où il préside le comité d'audit), Quincaillerie Richelieu Ltée depuis avril 2020 (où il préside le comité d'audit) et Behaviour Interactif Inc. depuis août 2018. M. Martin est CPA et titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) à Montréal (1979).

Jean-Pierre Trahan occupe le poste de chef de la direction financière de Stingray depuis 2011. Il dirige une équipe d'experts-comptables et d'analystes chevronnés et est responsable de toutes les activités financières et comptables de l'entreprise. Avant de se joindre à Stingray, M. Trahan a acquis une solide expérience en occupant pendant plus de 30 ans divers postes au sein de Gestion Juste Pour Rire Inc., de Technologies 20-20 Inc., d'Hydro Agri Canada, une division de Norsk Hydro ASA, et de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. M. Trahan est CPA, CA et titulaire d'un baccalauréat en commerce spécialisé en comptabilité de l'Université du Québec à Trois-Rivières ainsi que d'un baccalauréat en sciences sociales spécialisé en économie de l'Université d'Ottawa. En 2016, il a été lauréat d'un prestigieux « As de la finance » décerné par la section du Québec de FEI Canada dans la catégorie « Dirigeant financier d'une petite ou moyenne entreprise ».

Membres de la haute direction

Le tableau suivant indique le nom des membres de la haute direction, le poste actuellement occupé au sein de la Société ainsi que la date à laquelle ils ont été nommés membres de la haute direction de la Société:

Nom et municipalité de résidence	Poste actuel	Membre de la haute direction depuis
Sébastien Mailhot Boucherville (Québec) Canada	Président, chef de la direction	juillet 2015
David Montpetit Verdun (Québec) Canada	Chef des finances	janvier 2020
Robert Desautels Vaudreuil-sur-le-lac (Québec) Canada	Chef des technologies	octobre 2014
Yannick Gemme Longueuil (Québec) Canada	Vice-président, ventes	avril 2018

Sébastien Mailhot a œuvré à titre de chef de la direction de Carreaux Ceragrès avant d'être embauché par la Société en 2015 à titre de vice-président principal, alliances stratégiques et développement corporatif. Il a ensuite été nommé vice-président principal, développement corporatif et opérations, et chef des opérations en 2016. Lorsque le chef des finances de la Société, Jean-François Lacroix, a quitté la Société en août 2019, monsieur Mailhot a été nommé chef des finances par intérim tout en maintenant ses fonctions de chef des opérations. **David Montpetit** était directeur des finances de Immervision de 2016 à 2017, vice-président finance de Bonlook de 2017 à 2019 et il a été nommé chef des finances de la Société en janvier 2020. **Robert Desautels** était Vice-président principal, stratégies, technologie et opérations de la Société de 2014 à 2018, lorsqu'il a été nommé Chef des technologies de la Société. **Yannick Gemme** a œuvré à titre de directeur des ventes, Division cinéma maison et OEM de 2011 à 2014 quand il a été nommé successivement à titre de directeur des ventes, Industriel en 2014, et vice-président, ventes, divertissement, simulation et formation en 2016. Il a été nommé Vice-président, Ventes de la Société le 1^{er} avril 2018.

Actions de la société détenues par les administrateurs et les membres de la haute direction

Au 7 juin 2021, les administrateurs et membres de la haute direction de D-BOX, en tant que groupe, sont les propriétaires véritables, directement ou indirectement, ou exercent une emprise sur un total de 6 981 292 actions ordinaires de catégorie A de la Société, ce qui correspond à 3,2 % des 220 225 573 actions ordinaires de catégorie A émises et en circulation de la Société. Aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société ne possède ou ne contrôle des titres comportant droit de vote de D-BOX USA ou D-BOX Chine, puisque ces deux compagnies sont des filiales en propriété exclusive de D-BOX. Les informations du présent paragraphe ont été fournies par les administrateurs et les membres de la haute direction visés.

INTERDICTIONS D'OPÉRATIONS, FAILLITES, AMENDES OU SANCTIONS

À la connaissance de la Société, aucun des administrateurs et des membres de la haute direction de la Société :

- a) n'est, ni n'a été, au cours des dix (10) dernières années un administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société qui :
 - i) a fait l'objet d'une ordonnance d'interdiction d'opérations, d'une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou toute ordonnance qui prive la Société visée du droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières, et qui dans tous les cas était en vigueur pendant plus de trente (30) jours consécutifs (une « **ordonnance** »), prononcée pendant que le candidat exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances de cette société; ou
 - ii) a fait l'objet d'une ordonnance après que le candidat a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions;
- b) n'est, ni n'a été, au cours des dix (10) dernières années, un administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui, pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de

cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir l'actif;

- c) n'a, au cours des dix (10) dernières années, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé afin de détenir son actif.

Aucun des administrateurs et des membres de la haute direction de la Société ne s'est vu imposer :

- a) soit des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ou n'a conclu un règlement amiable avec celle-ci; ou
- b) soit toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Il n'existe aucun conflit d'intérêt réel ou potentiel important entre la Société ou une de ses filiales et un administrateur ou un dirigeant de la Société ou une de ses filiales.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU COMITÉ D'AUDIT

CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT

La chartre du comité d'audit est jointe aux présentes à titre d'Annexe A.

COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit est actuellement composé de Luc Martin, Denis Chamberland et Jean-Pierre Trahan. Aux termes du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, un administrateur siégeant à un comité d'audit est « indépendant » s'il n'a pas de relation importante, directe ou indirecte, avec l'émetteur, à savoir, une relation dont le conseil d'administration pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance du jugement d'un membre du comité. Le conseil d'administration estime que tous les membres du comité d'audit sont des membres indépendants.

Le conseil d'administration estime que chacun des trois membres du comité possède « des compétences financières » au sens du paragraphe 1.6 du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, à savoir, que chaque membre a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Société.

FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES

La formation et l'expérience de chaque membre du comité d'audit qui sont pertinentes à l'exercice de ses responsabilités sont décrites ci-après :

Luc Martin compte plus de 35 années d'expérience dans le domaine de la finance, la comptabilité et la gestion d'entreprises. De 2002 à novembre 2014, M. Martin a été associé chez Deloitte où il a occupé divers postes dont celui

d'associé directeur finances et opérations pour l'ensemble de Deloitte au Canada. Il y a été également responsable des services de vérifications externes offerts à des entreprises cotées en bourse et privées. De 1979 à 2002, M. Martin a œuvré chez Andersen où il y a été associé de 1990 à 2002. Il y a été associé en vérification externe de sociétés cotées en bourse et privées tout en y occupant divers postes de gestion du cabinet au Canada. M. Martin siège au conseil d'administration de Fonds de placement immobilier BTB depuis juin 2016 (où il préside le comité d'audit), Quincaillerie Richelieu Ltée depuis avril 2020 (où il préside le comité d'audit) et Behaviour Interactif Inc. depuis août 2018. M. Martin est CPA et titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) à Montréal (1979).

Denis Chamberland, FCPA, FCA, IAS.A est diplômé en administration des affaires de HEC Montréal et membre fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Il détient également une certification de l'Institut des administrateurs de sociétés, section du Québec, le désignant comme IAS.A. Il a été cochef de la direction chez Richter/RSM Richter Chamberland, où il a mis à profit ses compétences en développement de marque de 2009 à 2012. Doté d'une forte fibre entrepreneuriale, monsieur Chamberland a de plus fondé une firme comptable, Chamberland Hodge, axée sur l'accompagnement des entrepreneurs, et y a agi à titre de cochef de la direction de 1985 à 2009. M. Chamberland est présentement membre du Conseil des gouverneurs de HEC Montréal.

Jean-Pierre Trahan, CPA, CA, occupe le poste de chef de la direction financière de Stingray depuis 2011. Il dirige une équipe d'experts-comptables et d'analystes chevronnés et est responsable de toutes les activités financières et comptables de l'entreprise. Avant de se joindre à Stingray, M. Trahan a acquis une solide expérience en occupant pendant plus de 30 ans divers postes au sein de Gestion Juste Pour Rire Inc., de Technologies 20-20 Inc., d'Hydro Agri Canada, une division de Norsk Hydro ASA, et de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. En 2016, il a été lauréat d'un prestigieux « As de la finance » décerné par la section du Québec de FEI Canada dans la catégorie « Dirigeant financier d'une petite ou moyenne entreprise ».

POLITIQUES ET PROCÉDURES D'APPROBATION PRÉALABLE

Le comité d'audit n'a pas adopté de politiques et de procédures précises pour recruter des services non liés à l'audit. Toutefois, la charte du comité d'audit prévoit que tout service non lié à l'audit effectué par les auditeurs indépendants doit être approuvé au préalable par le comité d'audit.

HONORAIRES DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT EXTERNE

Honoraires d'audit

Les « honoraires d'audit » comprennent les honoraires pour services professionnels rendus pour l'audit des états financiers consolidés annuels de la Société, l'aide à l'établissement des états financiers intermédiaires et des questions connexes. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants de la Société ont facturé 349 050 \$⁴ en honoraires d'audit lors du dernier exercice financier clos le 31 mars 2021 et 101 500 \$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Honoraires pour services liés à l'audit

Les « honoraires pour services liés à l'audit » comprennent les honoraires pour services professionnels rendus qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers de la Société et qui ne sont pas compris dans les honoraires d'audit ci-dessus, notamment l'assistance pour la mise en œuvre des normes internationales d'information financière. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants de la Société ont facturé la Société 13 900 \$ en honoraires pour services liés à l'audit lors de l'exercice financier clos le 31 mars 2021, et 12 600 \$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Honoraires pour services fiscaux

Les « honoraires pour services fiscaux » comprennent les honoraires pour les services professionnels rendus en matière de conformité fiscale, de conseils fiscaux et de planification fiscale. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs

⁴ Ces frais comprennent les frais de prospectus, y compris les frais relatifs aux lettres de confort et de consentement dans le cadre de la clôture de son placement public commercialisé annoncé par la Société le 4 mars 2021.

indépendants de la Société ont facturé 56 550 \$ en honoraires pour service fiscaux lors de l'exercice financier clos le 31 mars 2021 et 54 250 \$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Autres honoraires

Les « autres honoraires » comprennent les honoraires pour les services autres que les services d'audit, les services liés à l'audit et les services fiscaux décrits ci-dessus. Ces services comprennent entre autres les services de traduction. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants de la Société ont facturé 10 300 \$ en honoraires pour autres services au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021 et 6 200 \$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020.

POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

POURSUITES

La Société n'est pas, et n'a pas été au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, partie à une poursuite qui met ou a mis en cause les biens de la Société et qui, selon la Société, pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation, et le cours de ses titres. À la connaissance de la Société, aucune telle poursuite judiciaire n'est actuellement envisagée.

APPLICATION DE LA LOI

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, (i) aucune amende ou sanction n'a été infligée à la Société par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par un organisme de réglementation, (ii) aucune autre amende ou sanction n'a été infligée à la Société par un tribunal ou par un organisme de réglementation et qui serait vraisemblablement considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision d'investissement, et (iii) la Société n'a pas conclu de règlement amiable devant un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou avec un organisme de réglementation.

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Aucun des initiés, des administrateurs ou des membres de la haute direction de la Société, ni les personnes avec qui ils ont respectivement des liens n'ont ou n'ont eu d'intérêt important, direct ou indirect, dans une opération importante, qu'elle soit projetée ou conclue, dans les trois derniers exercices complets de la Société et qui a eu ou est susceptible d'avoir une incidence défavorable sur la Société ou ses filiales.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres des actions de catégorie A et des bons de souscription de la Société est Services aux investisseurs Computershare Inc. à ses bureaux principaux de Montréal et de Toronto.

CONTRATS IMPORTANTS

En juillet 2020, la Société a conclu une entente définitive avec la BNC concernant l'octroi d'une marge de crédit d'un montant de 4 millions de dollars pour les activités courantes et le fonds de roulement de la Société. Cette marge de crédit est renouvelable annuellement et porte intérêt au taux préférentiel majoré de 3,25 %. La marge de crédit est garantie par une hypothèque de premier rang et des sûretés sur tous les actifs de la Société et de sa filiale américaine et a remplacé la facilité de crédit renouvelable garantie de trois ans avec la BNC. Dans le contexte de la pandémie COVID-19 et de ses effets sur les activités de D-BOX, la Société n'a pas rencontré certains ratios financiers au 31 décembre 2020. La Société a conclu une convention d'amendement avec la BNC datée du 25 janvier 2021 qui prévoit la suspension immédiate de certaines clauses financières restrictives et la modification de certaines clauses financières restrictives du 31 décembre 2020 jusqu'au 31 mars 2021. La Société a conclu une deuxième convention d'amendement avec la BNC le 27 avril 2021 qui prévoit la suspension immédiate de certaines clauses financières restrictives et la modification de certaines clauses financières restrictives jusqu'au 31 mars 2022.

Parallèlement, la Société a aussi conclu une entente définitive avec la Banque de développement du Canada concernant l'octroi d'un crédit de fonds de roulement sous forme d'un prêt commercial d'un montant de 2 millions de dollars. Ce prêt porte intérêt à un taux variable et est remboursable en 24 versements mensuels de 33 000 \$ à compter de juin 2021 jusqu'en mai 2023, plus un dernier versement de 1 200 000 \$ en juin 2023. Le prêt est garanti par une hypothèque de second rang et des sûretés sur tous les actifs de la Société et de sa filiale américaine.

Le 12 février 2021, la Société a annoncé avoir conclu une entente avec SIMTAG BV, un innovateur dans la conception et production de simulateurs et d'accessoires de course automobile virtuelle, conformément à laquelle la Société fournira à SIMTAG des composants haptiques à intégrer dans la nouvelle pédale de frein active de SIMTAG intégrant la technologie haptique sous licence de la FIA. La valeur des composants haptiques qui seront vendus par la Société aux termes de cette entente est d'environ 1,17 M\$ (918 000 \$ US) au cours de la prochaine année.

Le 18 février 2021, la Société a conclu une convention de prise ferme avec Corporation Canaccord Genuity, Echelon Wealth Partners Inc. et iA Gestion privée de patrimoine Inc. en vertu de laquelle les preneurs fermes ont offert d'acheter un total de 38 500 000 unités de la Société au prix de 0,13 \$ l'unité pour un produit brut total de 5 005 000 \$ dans le cadre d'un placement public commercialisé. Les unités ont été offertes au public dans chacune des provinces du Canada, par l'intermédiaire des preneurs fermes ou de leurs sociétés affiliées. En vertu de cette convention de prise ferme, la Société a convenu de verser aux preneurs fermes une rémunération correspondant à 6 % du produit brut de la vente des unités et d'émettre des bons de souscription de rémunération aux preneurs fermes.

INTÉRÊTS DES EXPERTS

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., sont les auditeurs indépendants de la Société depuis 2004 et ont signé en cette qualité le rapport des auditeurs indépendants sur les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2021.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. ont informé la Société qu'ils sont indépendants à l'égard de la Société au sens du Code de déontologie des comptables professionnels agréés de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements complémentaires concernant la Société sont disponibles par Internet sur le site web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

On trouvera des renseignements supplémentaires, notamment sur la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux actionnaires de la Société et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions, le cas échéant, dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société concernant sa dernière assemblée annuelle des actionnaires à laquelle il y a eu élection des administrateurs.

Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion de la Société établis pour l'exercice clos le 31 mars 2021.

Le site web de la Société contient aussi des renseignements supplémentaires sur ses produits. On peut consulter ces renseignements à l'adresse www.d-box.com.

ANNEXE A

CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT DE TECHNOLOGIES D-BOX INC.

1. OBJET

La présentation et la divulgation de l'information financière de Technologies D-BOX inc. (la « Société ») constituent l'un des aspects les plus importants de la gestion de l'entreprise et des affaires de la Société. Le conseil d'administration surveille le processus de présentation et de divulgation de l'information financière de la Société afin d'acquiescer l'assurance raisonnable que les objectifs suivants sont respectés :

- a) la Société se conforme aux lois, aux règlements, aux règles, aux politiques et aux autres exigences applicables des gouvernements, des organismes de réglementation et des bourses en matière de présentation et de divulgation de l'information financière;
- b) les conventions et les pratiques comptables, les jugements importants et les renseignements qui sous-tendent les états financiers de la Société ou qui y sont intégrés sont les plus indiqués en fonction des circonstances;
- c) les états financiers trimestriels et annuels de la Société sont exacts et présentent fidèlement la situation et la performance financière de la Société conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »);
- d) les renseignements pertinents sur la situation et la performance financière de la Société sont communiqués au public en temps opportun.

Pour aider le conseil d'administration à surveiller le processus de présentation et de divulgation de l'information financière de la Société, le conseil d'administration a mis sur pied le comité d'audit.

Bien que le comité d'audit dispose des pouvoirs et a les responsabilités qui sont stipulés dans la présente charte, son rôle en est un de surveillance. Les membres du comité d'audit ne sont pas des employés à temps plein de la Société et peuvent être ou non comptables ou auditeurs de profession, mais d'une manière ou d'une autre, leur rôle n'est pas d'agir en cette qualité. Par conséquent, il n'incombe pas au comité d'audit de vérifier les renseignements et les états financiers de la Société ni d'établir que ceux-ci sont complets et exacts et conformes aux IFRS ainsi qu'aux règles et aux règlements applicables. Cette tâche incombe à la direction, aux auditeurs indépendants et aux autres professionnels dont la Société retient les services.

2. COMPOSITION ET COMPÉTENCES

Les membres du comité d'audit sont nommés chaque année par le conseil d'administration. Le comité est composé d'un minimum de trois (3) administrateurs indépendants choisis parmi les membres du conseil. Ils sont nommés à la première réunion qui suit l'assemblée annuelle des actionnaires ou à une autre réunion si un poste devient vacant. Le conseil d'administration nomme une fois par année le président du comité parmi les membres du comité d'audit.

Tous les membres du comité d'audit devraient posséder des compétences financières, et avoir la capacité de lire et de comprendre les états financiers. Au moins un (1) des membres du comité d'audit devrait avoir une expertise comptable ou financière connexes acquise dans le cadre d'emplois occupés dans le domaine de la finance ou de la comptabilité, l'accréditation professionnelle nécessaire en comptabilité ou toute autre expérience ou tous autres antécédents comparables qui lui ont permis d'acquiescer cette expertise financière, y compris avoir occupé le poste de chef de la direction, de chef des finances ou de membre de la haute direction assumant des responsabilités financières, et d'être en mesure d'analyser et d'interpréter un jeu complet d'états financiers et de notes afférentes conformément aux IFRS.

Dans le cadre de l'exécution des obligations qui incombent au comité d'audit, chaque membre de celui-ci doit pouvoir se fier de bonne foi aux documents suivants :

- a) les états financiers de la Société dont un membre de la direction de la Société ou les auditeurs indépendants, dans leur rapport écrit, lui ont déclaré qu'ils présentent fidèlement la situation financière de la Société conformément aux IFRS;

- b) les rapports d'un avocat, d'un comptable, d'un ingénieur, d'un évaluateur ou de toute autre personne dont la profession accorde de la crédibilité à ses déclarations.

Dans le cadre de l'exécution des obligations qui incombent au comité d'audit aux termes du présent mandat, chaque membre de celui-ci est tenu de faire preuve du degré de prudence, de diligence et de compétence qu'une personne raisonnablement prudente manifesterait dans des circonstances comparables. Ce mandat ne vise aucunement à imposer aux membres du comité d'audit une norme de prudence ou de diligence qui serait, de quelque manière que ce soit, plus rigoureuse ou plus vaste que la norme à laquelle tous les membres du conseil d'administration sont assujettis, et il ne doit pas être interprété comme tel. Le comité d'audit est essentiellement chargé d'exercer des activités de surveillance et d'examen qui lui permettront d'acquérir l'assurance raisonnable (mais non l'assurance absolue) que les activités fondamentales entourant la comptabilité et la présentation de l'information sont menées de manière efficace et que les objectifs en matière de présentation et de divulgation de l'information financière sont atteints, et de pouvoir faire un rapport à cet égard au conseil d'administration.

3. PRINCIPES ET LIGNES DIRECTRICES DE FONCTIONNEMENT

Le comité d'audit doit s'acquitter de ses responsabilités dans le contexte des principes et lignes directrices qui suivent :

- a) Le président du comité et les autres membres du comité d'audit ont des communications directes, ouvertes et franches tout au long de l'année avec la direction, les présidents des autres comités (le cas échéant) et les membres du conseil, les auditeurs indépendants et tous les conseillers principaux à d'autres comités, s'il y a lieu.
- b) Le comité, en consultation avec la direction et les auditeurs indépendants, élabore un plan de travail annuel en se rapportant aux responsabilités énoncées dans la présente charte.
- c) Le comité d'audit, en consultation avec la direction et les auditeurs indépendants, participe au processus d'étude et d'examen des questions financières importantes et des nouvelles normes susceptibles d'avoir une incidence sur la présentation et la divulgation de l'information financière de la Société.
- d) Il incombe au président du comité d'audit d'élaborer l'ordre du jour des réunions du comité d'audit en consultation avec les membres du comité, les membres de la haute direction et les auditeurs indépendants.
- e) Le comité communique ses attentes à la direction et aux auditeurs indépendants en ce qui concerne la nature et l'étendue de ses exigences en matière d'information et des délais à respecter à cet égard. Le comité s'attend à recevoir, de la direction et des auditeurs indépendants, au moins une semaine avant chaque réunion, les documents pertinents à toutes les questions à l'ordre du jour de cette réunion.
- f) Pour l'aider à assumer convenablement ses responsabilités, le comité peut retenir les services d'une ou plusieurs personnes ayant des connaissances spécialisées, aux frais de la Société, après avoir consulté la direction.
- g) À chaque réunion du comité, les membres du comité d'audit se réunissent à huis clos entre eux seulement, avec (au besoin), les auditeurs indépendants seulement et avec la direction seulement.
- h) Le comité, par l'entremise de son président, fait un rapport au conseil d'administration après chaque réunion du comité à la prochaine réunion du conseil qui est prévue ou plus tôt si requis.
- i) En tant que représentants des actionnaires, les auditeurs indépendants rendent ultimement compte de l'exécution de leur mandat au conseil d'administration et au comité d'audit. Le comité s'attend à ce que les auditeurs indépendants lui signalent toutes les questions importantes et toutes les questions susceptibles de le devenir qui découlent de leur relation avec la Société.

Le comité d'audit se réunit au moins à chaque trimestre, et plus fréquemment si les circonstances l'exigent. Il incombe au comité d'établir le moment et l'endroit où auront lieu les réunions, de convoquer celles-ci et d'en établir le fonctionnement en tenant compte des conditions suivantes :

- a) à toutes les réunions du comité d'audit, le quorum est constitué de la majorité des membres;
- b) les mesures prises par le comité d'audit à une réunion dûment constituée exigent au plus le vote favorable de la majorité des membres qui y assistent et, dans toutes les circonstances, une résolution ou un autre instrument écrit signé par tous les membres du comité d'audit est considéré comme une mesure prise par le comité d'audit.

Le dirigeant responsable des finances de la Société et les auditeurs indépendants assistent habituellement à toutes les réunions du comité d'audit.

Le procès-verbal des réunions du comité d'audit est approuvé par le comité et remis au conseil d'administration à titre informatif.

Sous réserve de la nomination d'une autre personne à titre de secrétaire du comité d'audit, le secrétaire de la Société remplit la fonction de secrétaire aux réunions du comité d'audit.

4. RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS

Le comité a les responsabilités suivantes :

4.1 Présentation de l'information financière

- Examiner, avant qu'ils ne soient publiés, les états financiers annuels ainsi que le rapport des auditeurs indépendants y afférent, et en recommander l'approbation au conseil d'administration.
- Examiner avant qu'ils ne soient publiés, les états financiers intermédiaires et annuels, les rapports de gestion et les communiqués de presse y afférents, et en recommander l'approbation au conseil d'administration.
- Examiner avant qu'ils ne soient publiés, les documents d'information publics comme un prospectus ou la notice annuelle, qui contiennent des états financiers de la Société, et en recommander l'approbation au conseil d'administration.
- Discuter avec la direction et les auditeurs indépendants de la conformité et de la pertinence des conventions comptables de la Société.
- Discuter avec la direction des écarts importants entre les périodes comptables comparatives et les unités d'affaires comparables.

4.2 Conventions comptables

- Examiner l'incidence des modifications proposées aux normes comptables ou aux politiques ou règlements en valeurs mobilières portant sur les conventions comptables et la présentation de l'information, et en discuter de manière proactive.
- Examiner avec la direction et les auditeurs indépendants, les modifications proposées aux politiques comptables ainsi que les estimations et les jugements clés susceptible d'avoir une incidence sur la présentation de l'information financière et tenter de savoir si les politiques comptables, l'information divulguée et les estimations et les jugements clés sous-jacents sont considérés comme étant les plus indiqués dans les circonstances.
- Discuter avec la direction et les auditeurs indépendants de la clarté et de la suffisance de l'information financière divulguée par la Société.

4.3 Risques et incertitudes

Reconnaissant qu'il incombe au conseil, en consultation avec la direction : (1) de cerner les principaux risques commerciaux auxquels est exposée la Société; (2) d'établir le degré de tolérance aux risques de la Société; et (3) d'approuver toute politique de gestion des risques en place, le comité d'audit se concentre sur les risques financiers importants et acquiert l'assurance raisonnable que ces derniers sont gérés ou contrôlés de manière efficace par la direction grâce aux moyens suivants :

- Acquérir l'assurance raisonnable que les risques financiers importants sont atténués ou contrôlés de manière efficace grâce aux moyens suivants :
 - (i) examiner avec la direction, au moins une fois chaque trimestre, la liste à jour de ces risques financiers ainsi que les mesures permanentes ou spéciales qui ont été prises pour gérer chacun d'eux;
 - (ii) discuter avec la direction de l'évaluation que fait celle-ci des risques financiers qu'entraîne, pour la Société, sa gestion de ces risques financiers, le cas échéant;
 - (iii) s'assurer auprès de la direction que les conventions, les procédés et les programmes existants sont convenables afin de cerner, de gérer et de contrôler ces risques financiers.
- Examiner au moins une fois par année, le caractère convenable des assurances contractées par la Société.
- Examiner trimestriellement la liste des dettes éventuelles de la Société, y compris les réclamations en justice, les avis de cotisation d'impôt et autres, qui pourraient avoir des répercussions importantes sur la situation et les résultats financiers de la Société et la manière dont ces éléments sont divulgués dans les états financiers.
- Examiner, au moins une fois par année, le caractère adéquat des pratiques de gestion des risques de change, des risques liés aux taux d'intérêt et des autres risques financiers, par exemple le recours aux instruments financiers dérivés.
- Examiner au moins une fois par année, les politiques qui exigent que les éléments de passif importants, actuels ou éventuels, soient signalés au conseil d'administration en temps opportun, ainsi que la conformité à ces politiques.

4.4 Contrôle financier et contrôle des écarts

- Examiner annuellement les plans des auditeurs indépendants afin d'acquérir l'assurance raisonnable que les procédures de contrôles internes sont adéquats compte tenu des risques, et sont complets, coordonnés et rentables.
- Examiner trimestriellement, avec la direction, le programme prévu par celle-ci ayant trait à l'élaboration et à la mise à jour des contrôles internes qui indique la progression des initiatives prévues ainsi que les mesures prises pour contrôler les écarts.
- Recevoir de la direction, des auditeurs indépendants, des conseillers juridiques ou autres personnes, des rapports réguliers sur les écarts importants observés, y compris toute indication ou détection de fraude, et les mesures correctives prises pour y remédier.
- Discuter avec la direction la base d'information utilisée par le chef des finances pour faire un rapport, au moins une fois par année, sur l'efficacité des contrôles internes de la Société.

4.5 Conformité aux lois et aux règlements

- Examiner les rapports réguliers de la direction, des auditeurs indépendants et des conseillers juridiques à l'égard de la conformité de la Société aux lois et aux règlements relatifs à la déclaration de revenus et à la

divulgateur de l'information financière, notamment ceux qui imposent des retenues, ayant un effet important sur les états financiers.

- Établir des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit.
- Établir des procédures concernant l'envoi confidentiel et anonyme, par les salariés de la Société, de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit.

4.6 Relations avec les auditeurs indépendants

- Faire chaque année des recommandations au conseil quant à la nomination, à la révocation ou au remplacement des auditeurs indépendants.
- Approuver la rémunération et les modalités de la mission des auditeurs indépendants qui sont indiquées dans sa lettre de mission.
- Recevoir chaque année un rapport des auditeurs indépendants quant à leur indépendance, ce rapport indiquant tous les services autres que l'audit fournis à la Société (et les honoraires et frais connexes).
- Examiner avec les auditeurs indépendants l'étendue de l'audit, les points devant faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'audit, la mesure dans laquelle l'audit indépendant peut être coordonné avec un processus d'audit interne et les seuils d'importance relative que les auditeurs indépendants se proposent d'utiliser.
- Établir des processus de communication efficaces avec la direction et les auditeurs indépendants pour être en mesure de surveiller objectivement la qualité et l'efficacité des relations entre les auditeurs indépendants, la direction et la Société.
- Résoudre les désaccords entre la direction de la Société et les auditeurs indépendants relativement à l'information financière, le cas échéant.
- Surveiller la qualité et l'efficacité des travaux effectués par les auditeurs indépendants dans le cadre de la production et la remise d'un rapport d'audit pour le compte de la Société ou de tout autre service d'audit, d'examen ou d'attestation requis par la Société.
- Recevoir des auditeurs indépendants des rapports sur l'état du programme d'audit approuvé, les constatations importantes des auditeurs indépendants, la lettre de recommandation ainsi que le rapport final des auditeurs.
- Rencontrer régulièrement les auditeurs indépendants en l'absence de la direction.
- S'assurer de ne pas demander aux auditeurs indépendants de rendre des services qui pourraient compromettre leur objectivité et leur indépendance.
- Approuver, avant qu'ils soient confiés aux auditeurs indépendants, tout service non-lié à l'audit, ou autre que les services d'audit, qui doivent être fournis par les auditeurs indépendants.
- Examiner chaque année la politique d'embauche de la Société limitant l'embauche de certains employés, actuels ou anciens, des auditeurs indépendants.
- Examiner tout rapport des auditeurs indépendants ayant trait à la rotation prévue des associés chargés du dossier de la Société.

4.7 Autres responsabilités et questions

- Examiner et réévaluer chaque année la pertinence de la présente charte.
- Après avoir consulté le président et les auditeurs indépendants, acquérir l'assurance raisonnable, au moins une fois par année, que le personnel affecté aux finances et à la comptabilité de la Société est compétent et assez nombreux, et que les autres ressources connexes sont suffisantes.
- Être tenu au courant de la nomination des cadres financiers de la Société.
- Remplir toutes les autres fonctions que le conseil pourrait, de temps à autre, confier au comité.